



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8850^e séance

Mardi 7 septembre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Byrne Nason (Irlande)

Membres :

Chine	M. Dai Bing
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. de Rivière
Inde	M. Tirumurti
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Niger	M. Aougi
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M^{me} Mary Robinson, Présidente des Sages ; et S. E. M. Lakhdar Brahimi, Sage émérite.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la séance : S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, membre des Sages et ancienne Présidente du Libéria, et S. E. M. Ernesto Zedillo, membre des Sages et ancien Président du Mexique.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Robinson.

M^{me} Robinson (*parle en anglais*) : C'est un privilège de faire une fois de plus un exposé aux membres du Conseil de sécurité en ma qualité de Présidente des Sages, et je remercie le Gouvernement irlandais de nous avoir invités à nous adresser au Conseil. Je suis également honorée d'être ici avec d'autres Sages – Lakhdar Brahimi, Ellen Johnson-Sirleaf et Ernesto Zedillo. M. Brahimi concentrera particulièrement son intervention sur l'Afghanistan, et je soulèverai d'autres questions qui préoccupent les Sages.

Mais tout d'abord, je voudrais partager un souvenir de ma visite en Afghanistan en tant que Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au début du mois de mars 2002. J'y ai rencontré Sima Samar, alors Ministre des affaires féminines, et Noeleen Heyzer, alors Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, qui avaient aidé quelque 95 femmes à rédiger leur projet de charte des droits des femmes. J'ai été surprise d'apprendre que ces femmes avaient été juges, avocates, médecins et enseignantes et qu'elles étaient actives dans leur communauté avant les Taliban.

Elles avaient décidé de lancer leur charte à l'occasion de la Journée internationale des femmes, dans le cinéma qu'elles fréquentaient avant les Taliban. Celui-ci avait été détruit, mais les femmes avaient dégagé environ 15 pieds de gravats, et l'ONU leur avait

fourni de la toile de tente pour couvrir le toit. L'ONU avait également garanti que ce serait sûr, et les femmes sont donc venues sans leurs burkas. Le 8 mars de cette année-là, je me souviens avoir regardé du haut de l'estrade, avec Lakhdar, les hommes barbus qui avaient pris place dans les premiers rangs.

Nous avons vu une des femmes plus loin derrière se lever, louer Allah et lancer leur charte. Ce fut un rappel important que les droits des femmes ne sont pas des droits occidentaux. Il s'agit de droits humains fondamentaux, que ces femmes afghanes ont réclamés en accord avec leurs valeurs culturelles. Au cours des presque 20 années qui se sont écoulées depuis, des gains durement acquis en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes ont été garantis par des changements constitutionnels, législatifs et politiques.

Nous ne pouvons pas permettre que les femmes et les filles d'Afghanistan soient privées de ces droits, y compris le droit de quitter le pays. Les membres du Conseil de sécurité ne peuvent pas les laisser tomber. J'ai été heureuse de voir la lettre que l'Irlande et le Mexique, en tant que coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ont écrite au Conseil de sécurité en août, rappelant au Conseil sa responsabilité à cet égard. La résolution 2593 (2021), qui a été adoptée le 30 août, est un premier pas positif, mais le Conseil doit maintenant aller plus loin. J'appelle en particulier la Chine et la Russie, dans leurs relations avec les Taliban, à encourager ces derniers à reconnaître que la participation des femmes à la société et l'éducation des filles sur un pied d'égalité avec les garçons ne sont pas négociables et doivent être respectées.

Collectivement, les membres du Conseil se sont tous vu confier le mandat puissant d'agir au nom de l'Organisation en tant que principal organe international chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. Comme chacun sait, cela impose de lourdes responsabilités à tous les membres du Conseil, qui doivent non seulement refléter les intérêts nationaux immédiats de leurs capitales nationales, mais aussi travailler collectivement dans l'intérêt mondial. Un Conseil de sécurité uni et déterminé est plus que jamais nécessaire.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fait payer un lourd tribut, d'abord en vies humaines, mais aussi en croissance économique, en élan politique et en inégalités sociales. Elle a également mis à nu les nombreux échecs de la coopération internationale. Nous

devons être proactifs pour en tirer des enseignements et nous préparer à la prochaine pandémie. Le rapport du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, intitulé *COVID-19 : Agissons pour que cette pandémie soit la dernière*, présente une voie pour renforcer l'architecture multilatérale de la prévention et de la réponse aux pandémies. Les Sages ont appelé les dirigeants mondiaux à faire une déclaration politique lors du débat général de l'Assemblée générale, à la fin du mois, afin de s'engager à mettre pleinement en œuvre les recommandations figurant dans le rapport.

Les Sages sont également alarmés par les dangers existentiels que posent les armes nucléaires, car ces dernières années ont vu la rupture des accords de maîtrise des armements, l'émergence de nouvelles technologies et de capacités de cyberguerre dangereuses, et le risque grave d'une nouvelle course aux armements nucléaires entre les puissances nucléaires. Nous sommes également préoccupés par l'échec à ce jour de la conclusion d'un nouvel accord entre les États-Unis et l'Iran sur son programme nucléaire. Nous réitérons notre soutien à un retour complet et inconditionnel au Plan d'action global commun.

La prochaine conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera d'une importance cruciale. Les États non dotés d'armes nucléaires attendront des cinq puissances nucléaires reconnues qu'elles démontrent les progrès concrets qu'elles ont réalisés par rapport aux engagements qu'elles ont pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération de poursuivre de bonne foi l'objectif de désarmement. Le succès de la conférence d'examen doit être une priorité absolue pour le Conseil de sécurité. Nous exhortons le Conseil à maintenir la question des armes nucléaires à son ordre du jour. Je note avec satisfaction que l'Irlande compte organiser une séance du Conseil dans le courant du mois pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Je demande instamment au Conseil de saisir cette occasion pour envoyer un message clair d'appui à l'entrée en vigueur du Traité.

Il est tout aussi urgent d'agir en ce qui concerne les changements climatiques, qui constituent un multiplicateur de menaces pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Les dernières données scientifiques publiées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont clairement mis en évidence les risques qui pèsent sur la stabilité de la planète et la survie de l'humanité. Même si

le Conseil a déjà commencé à se pencher sur la question des changements climatiques en tant que menace pour la sécurité, j'espère qu'il fera désormais preuve d'un engagement plus décisif et adoptera une résolution à cet égard, car il s'agit d'une menace fondamentale pour la paix et la sécurité internationales.

S'agissant du rôle du Conseil pour prévenir les conflits violents et y faire face, j'exhorte les membres à utiliser les outils à leur disposition. L'Article 34 de la Charte des Nations Unies stipule ce qui suit :

« Le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. »

Le Conseil peut utiliser ce pouvoir d'enquête par anticipation en intervenant au plus tôt en ce qui concerne diverses situations, avant que les violences à grande échelle n'éclatent et ne fassent la une des médias internationaux.

En ce qui concerne le Tigré, la protection des femmes et des filles doit être une priorité absolue alors que le conflit continue de s'intensifier. Le Conseil a été informé de la gravité de la crise humanitaire et de l'insécurité alimentaire, qui sont des conséquences directes du conflit, ainsi que de la sinistre ampleur des atrocités commises en matière de droits humains, notamment l'utilisation de la violence sexuelle contre les femmes et les filles comme arme de guerre. Le Conseil doit prendre des mesures pour inciter les parties à négocier un cessez-le-feu. Mettre fin aux combats est le seul moyen de faire cesser les souffrances. Le Conseil pourrait également envisager d'effectuer une visite en Éthiopie et au Tigré pour attirer l'attention sur les conditions sur le terrain et sur l'urgence d'une solution politique et non militaire.

De même, il faut une vision commune au Myanmar, où, six mois après le coup d'état militaire, le pays est toujours dans la tourmente. Le peuple du Myanmar ne veut pas d'un retour au régime militaire. La normalisation et l'acceptation d'un coup d'état illégal ne sont pas de nature à favoriser la stabilité régionale. Au contraire, la prolongation de l'état d'urgence par les militaires et le maintien en détention illégale des dirigeants politiques de la Ligue nationale pour la

démocratie risquent de plonger le pays dans un conflit civil prolongé et ne doivent être tolérés.

Le Conseil doit appuyer et renforcer, et non se cacher derrière, le rôle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui n'a pas été en mesure jusqu'à présent de faire progresser la mise en œuvre du plan en cinq points qu'elle a adopté en avril. Je prends note des informations selon lesquelles les militaires auraient accepté un cessez-le-feu humanitaire jusqu'à la fin de l'année, à la suite des démarches menées par le nouvel Envoyé spécial de l'ASEAN, et j'exhorte toutes les parties à saisir cette occasion.

Les membres du Conseil peuvent trouver dès maintenant un terrain d'entente sur la nécessité de prendre des mesures fermes pour garantir une riposte globale de l'ONU face à la COVID-19, qui fait des ravages au Myanmar, et face à la crise humanitaire. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU doit également être habilitée à travailler en collaboration avec le nouvel Envoyé spécial de l'ASEAN pour trouver une solution politique à la crise grâce au renforcement de la confiance et au dialogue entre toutes les parties. Les membres du Conseil ayant une influence sur la Tatmadaw ont tout particulièrement le devoir de l'encourager à envisager la possibilité d'un dialogue.

Enfin, en ce qui concerne Israël et la Palestine, le dernier cycle de violences qui ont eu lieu cette année a démontré la nécessité indéniable pour la communauté internationale d'adopter une nouvelle approche qui s'attaque aux causes profondes et se fonde sur le respect du droit international. Le Conseil n'a pris aucune mesure pour faire face aux violations persistantes de la résolution 2334 (2016), ce qui a permis aux actions des parties de saper les perspectives de paix et d'une solution des deux États. Le Conseil doit réaffirmer son attachement aux dispositions de cette résolution et prendre des mesures fermes pour amener les parties à rendre des comptes pour ces violations. Les États Membres doivent également encourager toutes les parties à coopérer avec l'enquête menée par la Cour pénale internationale sur la situation en Palestine, dans le cadre de leur engagement en faveur du système international fondé sur des règles.

Je suis consciente que s'agissant de bon nombre des questions que je viens d'aborder, des divisions graves et véritables existent entre les membres du Conseil, et qu'à cause des divisions politiques internes, le Conseil n'a malheureusement pas été à la hauteur de ses responsabilités dans de nombreux cas. Néanmoins, j'exhorte tous les membres du Conseil à revenir aux

fondements de leur mandat et à œuvrer sans relâche pour trouver un terrain d'entente et forger un consensus partout où cela est possible. Tous les membres du Conseil doivent comprendre qu'il est dans leur intérêt commun de maintenir la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde. C'est ce principe qui doit guider les travaux du Conseil dans les années à venir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Robinson de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Brahimi.

M. Brahimi (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom des Sages pour la deuxième fois.

La première fois, il y a quatre ans, j'ai surtout parlé de la Palestine (voir S/PV.7977). Hélas, la situation dans ce malheureux pays occupé ne s'est pas améliorée, bien au contraire. La Puissance occupante est responsable de ce qui est maintenant clairement une situation d'apartheid. Son oppression excessive et la dépossession systématique des Palestiniens ont mis dans l'embarras même certains de ses partisans inconditionnels dans le monde entier.

La question de la Palestine est inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis peu après la création de l'Organisation des Nations Unies, en 1945. Il y a cinq ans, le Conseil a adopté la résolution 2334 (2016) – une décision historique qui énonce clairement les obligations de toutes les parties concernées afin de s'attaquer aux principaux obstacles à l'instauration de la paix, notamment la poursuite implacable du peuplement du territoire palestinien occupé. N'est-il pas grand temps de mettre fin à ces politiques qui ont échoué et qui bafouent si injustement les droits fondamentaux du peuple palestinien à l'autodétermination et à une vie digne ?

M^{me} Mary Robinson, notre présidente, a exposé avec éloquence et clarté certains des principaux espoirs et préoccupations des Sages, y compris en ce qui concerne l'Afghanistan. Maintenant que c'est à mon tour de dire quelques mots, je ne parlerai que de l'Afghanistan, mais je n'ai pas assez de temps pour dire tout ce qui doit être dit à ce sujet.

Dimanche — avant-hier — la courageuse tentative de résistance dans la vallée du Panjshir de M. Amrullah Saleh, Vice-Président de la République islamique d'Afghanistan, et de M. Ahmad Massoud, fils du légendaire chef de la guérilla, feu M. Ahmad

Shah Massoud, a échoué. Les Taliban exercent désormais un contrôle quasi exclusif sur l'ensemble du territoire national.

L'Afghanistan d'aujourd'hui n'est pas l'Afghanistan que j'ai connu à la fin des années 90 et de 2001 à début janvier 2004. Je ne prétends donc pas avoir des compétences spécialisées ou des informations privilégiées – seulement un peu d'expérience et surtout de profonds sentiments de sympathie, de préoccupation et de respect pour le grand peuple afghan.

En ce qui concerne les droits humains, il n'y a pas grand-chose à ajouter à la déclaration énergique que vient de faire M^{me} Robinson. Au cœur du mandat et de l'action de l'ONU en Afghanistan se trouve la protection des droits fondamentaux de tous les Afghans, en particulier des plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les minorités ethniques et religieuses et les défenseurs des droits humains. Pour poursuivre son travail, l'ONU doit pouvoir compter sur l'appui du Conseil. Elle devra mettre en place un système de coopération avec les autorités nationales et locales, ce qui, aujourd'hui, veut dire les Taliban.

Dire que la situation humanitaire est catastrophique serait un euphémisme, et les besoins sont des plus urgents. Pourtant, le flux de l'aide s'est arrêté brusquement et les donateurs sont désormais enclins à abandonner l'Afghanistan maintenant que les Taliban ont repris le contrôle du pays. La communauté internationale voudrait à nouveau appuyer le peuple afghan mais beaucoup, peut-être la plupart, ne souhaitent pas traiter avec les Taliban et ne sont pas prêts à reconnaître immédiatement le Gouvernement que ces derniers sont sur le point de former.

De leur côté, les dirigeants des Taliban ne semblent pas parler d'une seule voix. Certains disent qu'ils reviendront aux vues et aux pratiques qui étaient les leurs lorsque leur régime est tombé après le 11 septembre 2001. D'autres disent, au contraire, qu'ils respecteront leurs adversaires et leur tendront la main pour tenter de former avec eux un Gouvernement véritablement inclusif.

Entre-temps, les institutions étatiques du pays sont paralysées et le peuple afghan est livré à lui-même. La famine et le désespoir apparaissent comme une fatalité inéluctable pour des millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Alors, que faut-il faire ? Je ne prétends pas avoir la réponse à cette question, mais ce que j'entends

de la part de jeunes Afghans brillants, en Afghanistan et ailleurs, c'est qu'il est nécessaire et urgent de donner une chance à la paix. Dans un premier temps, il est extrêmement urgent que le Secrétaire général, agissant avec le plein appui d'un Conseil de sécurité uni, envoie un représentant spécial à Kaboul pour entamer une discussion franche avec les dirigeants des Taliban.

Parallèlement, un programme humanitaire d'envergure doit être mis en place de toute urgence. L'ONU et ses organismes ainsi que les grandes organisations non gouvernementales du pays ont l'expérience nécessaire pour mettre en œuvre un tel programme. Leur personnel local est très compétent et dévoué. Durant le régime des Taliban dans les années 1990, l'ONU avait retiré tous ses fonctionnaires internationaux, comme elle l'a fait cette fois-ci aussi. Le personnel local a continué de travailler et s'est acquitté de sa tâche de façon remarquable, sans ingérence de la part des Taliban.

L'ONU doit obtenir de ces derniers des garanties claires, à savoir que, comme la dernière fois, ils ne s'immisceront pas dans les opérations humanitaires, que ce soit celles de l'ONU elle-même ou celles d'autres organisations humanitaires internationales, gouvernementales ou non gouvernementales.

Je suis prudemment encouragé par le récent rapport de M. Martin Griffiths, responsable des opérations humanitaires des Nations Unies, selon lequel les Taliban se sont engagés à garantir la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement de tous les travailleurs humanitaires, hommes et femmes confondus, ainsi que l'accès humanitaire aux populations dans le besoin. L'ONU doit faire en sorte que les Taliban honorent ces engagements et que cette garantie s'étende, non seulement au personnel des Nations Unies, mais aussi à celui des organisations humanitaires gouvernementales et non gouvernementales.

Je crois savoir que le Conseil de sécurité examinera le renouvellement du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) le 17 septembre. Les circonstances en Afghanistan étant ce qu'elles sont aujourd'hui, la MANUA est plus nécessaire que jamais. Le Conseil devrait peut-être se limiter à ce stade à procéder à une reconduction technique d'une durée suffisante, disons six mois, par exemple, pour se donner le temps de préparer le mandat robuste dont la MANUA aura besoin dans la prochaine étape.

J'ai l'impression que les parties internationales impliquées en Afghanistan se rendent compte que boycotter les Taliban dans les années 90 n'était peut-être pas l'idée la plus judicieuse. Maintenus dans un isolement total, ils avaient une image déformée du reste du monde. Je me demande parfois si le mollah Mohamed Omar, avec qui j'ai eu trois longs entretiens, aurait permis la destruction des Bouddhas géants de Bamiyan si son mouvement et son gouvernement avaient bénéficié à l'époque d'une pleine reconnaissance internationale. De même, Oussama ben Laden aurait-il eu la possibilité et la protection dont il avait besoin pour préparer et exécuter les attentats du 11 septembre si les Taliban avaient bénéficié d'une reconnaissance internationale ?

Tout comme l'ONU et la communauté internationale se posent ces questions, les Taliban devraient regarder le passé et se poser eux aussi des questions. Leurs dirigeants et représentants sont désormais reçus officiellement dans les capitales régionales et internationales, de Jakarta à Moscou et d'Ankara à Beijing. Les Taliban pensent aujourd'hui qu'ils représentent l'écrasante majorité du peuple afghan et qu'ils gouvernent en son nom. En fait, ils ne sont pas différents des auteurs d'un coup d'État ou d'un parti politique qui a remporté une élection. Beaucoup de leurs compatriotes ne les appuient pas. Ils doivent comprendre que les centaines de milliers, voire les millions d'Afghans, hommes et femmes, qui se sont précipités vers l'aéroport de Kaboul et les frontières de chacun de leurs voisins ne sont que la partie émergée de l'iceberg : beaucoup d'autres Afghans critiquent les Taliban et ne voient pas d'un bon œil leur retour au pouvoir.

Je voudrais conclure par un point qui ne concerne pas seulement l'Afghanistan, mais un grand nombre d'autres pays. L'islam politique est désormais une réalité dans de nombreux pays à majorité musulmane, de l'Indonésie au Maroc. Nous le voyons sous différentes formes et nuances. Il est important et urgent que les différentes familles religieuses, idéologiques et politiques qui vivent dans notre monde commun apprennent à mettre fin à l'exclusion mutuelle et comprennent qu'il est au contraire nécessaire et bon pour tous que nous acceptions de vivre ensemble dans la tolérance, le respect mutuel et la coopération.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Brahimi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Aougi (Niger) : Je voudrais féliciter M^{me} Mary Robinson, Présidente des Sages, et M. Lakhdar Brahimi, médiateur des conflits, pour leurs exposés. Je remercie les autres Sages pour leur présence à cette séance.

Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit continuer à rappeler l'importance de la Charte des Nations Unies, qui lui procure tous les outils de ses actions, et réaffirmer son attachement à celle-ci. Il doit appeler au respect et à la mise en œuvre de ses décisions en vertu de l'Article 25 de la Charte et en assurer le suivi régulier. Aujourd'hui plus que jamais, nous savons que les menaces de la prolifération nucléaire et des changements climatiques sont réelles, en dépit des divergences des membres du Conseil sur certaines de ces questions. Il est donc important et nécessaire de discuter et écouter tous les acteurs concernés, et d'user des outils de la négociation et du dialogue pour un règlement pacifique des différends entre les nations.

Sur la question des armes nucléaires, ma délégation voudrait rappeler la vision des Sages sur la nécessité pour les États Membres de se conformer à leur position en « 4 D » : Doctrine, Désamorçage, Déploiement et Décroissance.

S'agissant de la crise climatique que connaît le monde actuellement, il faudrait reconnaître qu'elle a un impact direct sur la sécurité de telle sorte qu'il est inévitable de parler du lien qui existe entre climat, paix et sécurité au regard de plusieurs conflits dus aux effets des changements climatiques dans le monde et notamment dans la région du Sahel et le bassin du Lac Tchad.

Face à ces défis, il faudrait promouvoir et renforcer le multilatéralisme afin de maintenir la paix et la sécurité, favoriser le développement durable, lutter contre les changements climatiques et le terrorisme, proposer des solutions pacifiques aux conflits et favoriser la reconstruction post-conflits. Ma délégation appelle donc la communauté internationale à renforcer son engagement en faveur du multilatéralisme, en plaçant l'ONU au centre de ses actions.

Dans ce sens, elle estime qu'il est important que le Secrétaire général puisse continuer à remplir convenablement son mandat en vertu de la Charte et défendre de manière objective les valeurs et l'autorité morale de l'Organisation. Les interactions entre le Secrétaire général et les autres États Membres, ainsi qu'avec les membres du Conseil de sécurité sont

nécessaires et doivent se poursuivre. À cet égard, celui-ci doit toujours user de ses bons offices en vue d'empêcher l'apparition, l'aggravation ou la propagation de conflits internationaux.

Le Conseil de sécurité doit continuer à agir de manière prompte et efficace pour s'adapter aux menaces non traditionnelles et aux crises à déclenchement rapide, comme l'apparition de la pandémie de COVID-19. À ce titre, le Conseil doit faire un meilleur usage de ses résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021) relatives à la COVID-19, en faisant un suivi du respect et de l'application effective desdites résolutions par les États Membres ainsi que les autres parties prenantes. La pandémie nous a montré la défaillance du système sanitaire mondial et la nécessité de s'entraider dans un monde où les États sont interdépendants.

À cet effet, ma délégation appelle, comme l'avaient fait certains États auparavant, à la solidarité internationale pour la distribution des vaccins, à la trêve mondiale demandée par le Secrétaire général pour des raisons humanitaires, et à un renforcement du multilatéralisme de la santé.

Pour conclure, ma délégation voudrait encourager les Sages, qui au regard de leurs riches expériences et de l'influence qu'ils ont, pourraient constituer une référence aux institutions des Nations Unies en général et au Conseil de sécurité en particulier. Leurs messages antérieurs et ceux d'aujourd'hui sont un signal fort et des conseils pratiques qui nous aideront dans la prise de nos décisions futures.

Les Sages doivent interagir avec les organisations régionales et sous-régionales, celles de la jeunesse et de la société civile, qui sont aussi des partenaires et interlocuteurs du Conseil, afin de discuter et partager leurs expériences sur les questions des changements climatiques, de la prolifération nucléaire, du terrorisme et autres phénomènes mondiaux relativement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier LL. EE. M^{me} Mary Robinson et M. Lakhdar Brahimi pour leurs exposés d'aujourd'hui. Je salue également la présence de LL. EE. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf et M. Ernesto Zedillo. Le Royaume-Uni apprécie le point de vue des Sages sur la manière dont le Conseil de sécurité peut jouer son rôle dans l'amélioration des réponses multilatérales à la prévention des conflits et à l'évolution des menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais axer mon intervention sur trois points : premièrement, la réponse du Conseil à l'évolution des menaces posées à la paix et à la sécurité internationales ; deuxièmement, quelques exemples spécifiques de pays où le Conseil peut avoir un impact réel ; et, enfin, l'importance d'une approche systémique de la prévention des conflits.

Premièrement, depuis 76 ans que le Conseil de sécurité s'est vu confier la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, la nature des menaces auxquelles nous sommes confrontés a évolué. La manière dont nous répondrons aux nouveaux défis, notamment les changements climatiques et la nécessité de reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), façonnera notre monde au cours de la prochaine décennie et bien au-delà.

Les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales évoluent, et le Conseil de sécurité doit en faire autant. Nous ne devons pas nous autocensurer. Lorsqu'il existe de nouvelles menaces évidentes pour la paix et la sécurité internationales, nous devons les examiner sans tarder. Nous devrions réagir plus rapidement aux signes avant-coureurs de conflit et de violence et agir plus tôt pour prévenir les conflits et l'escalade. Nous devrions donc être proactifs en matière d'analyse prospective et d'alerte précoce au lieu d'attendre que les conflits aient déjà franchi un seuil critique.

Deuxièmement, il existe de nombreuses crises en cours où une réponse plus agile et créative du Conseil de sécurité aiderait les personnes touchées par les conflits. On peut soutenir que nous n'avons pas agi assez rapidement pour répondre au conflit du Tigré, mais un engagement continu et constructif du Conseil peut empêcher une nouvelle escalade en encourageant les parties à trouver des solutions politiques au conflit. Un tel engagement soutiendrait également les efforts de l'Union africaine. À cet égard, j'aimerais connaître l'avis des Sages sur la manière dont le Conseil peut soutenir au mieux le travail de S.E.M. Olusegun Obasanjo en tant qu'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique.

Les récents événements en Afghanistan ont également démontré à quel point il est vital pour nous de nous engager dans la prévention des conflits et de réagir rapidement aux changements de situation sur le terrain. Le système multilatéral et des messages clairs et coordonnés au sein de la communauté internationale, y compris de la part du Conseil de sécurité, seront

nécessaires pour que les actions des Taliban soient en accord avec leurs discours. L'adoption de la résolution 2593 (2021) la semaine dernière constitue une base solide pour que le Conseil continue à jouer son rôle dans cette entreprise vitale.

Le Conseil de sécurité a été unanime pour condamner la violence et appeler au rétablissement de la démocratie au Myanmar. Toutefois, la situation humanitaire continue de se détériorer. Nous saluons la nomination de S. E. Dato Erywan Yusof en tant qu'Envoyé spécial pour le Myanmar de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Il est essentiel que la Tatmadaw collabore avec lui pour progresser sur le consensus en cinq points et remédier à la situation humanitaire. Au Conseil, nous devons garder toutes les options à l'étude afin de rester engagés en faveur d'une solution politique.

Enfin, le Conseil a la responsabilité première de la paix et de la sécurité internationales, mais il ne peut agir seul. Une approche cohérente de la prévention des conflits nécessite une action de l'ensemble du système des Nations Unies, combinant les efforts humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, en coordination avec les organisations et partenaires régionaux. À cet égard, le Royaume-Uni soutient fermement l'engagement pris par le Secrétaire général d'intégrer la prévention des conflits dans l'ensemble du système des Nations Unies et de mettre en œuvre le programme de paix durable. En mobilisant tous les outils à notre disposition collective, nous pouvons bâtir une paix durable et viable pour tous.

M^{me} DeShong (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines félicite la République d'Irlande d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, et nous remercions nos estimés Sages d'avoir partagé des points de vue aussi pertinents, qui sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Leur dévouement constant à l'égard de l'humanité tout entière renforce le travail du Conseil de sécurité, et nous leur témoignons une grande gratitude pour leur engagement indéfectible.

Les défis complexes et indissociables auxquels les États sont actuellement confrontés en matière de paix et de sécurité nécessitent un multilatéralisme réformé et efficace qui donne la priorité au bien collectif, protège notre patrimoine mondial et privilégie les droits et les perspectives de tous les pays et de tous les peuples.

Dans de trop nombreux contextes, le manque d'accès aux biens publics de base, notamment à l'alimentation et à l'eau, au logement et aux services d'assainissement, à l'éducation et à la santé, ainsi qu'à un emploi stable, entraîne des niveaux croissants d'inégalité et de marginalisation. Il s'ensuit une réduction générale de la confiance du public et des divisions prolongées sur la base de considérations ethniques, communautaires et politiques.

Dans les situations fragiles, tels que les États touchés par des conflits ou vulnérables face aux changements climatiques, la pauvreté et le sous-développement prédominent au sein de la société. Ces problèmes de développement se manifestent souvent par des cycles douloureux d'hostilité et de violence et provoquent des crises humanitaires dévastatrices. Nous pouvons et nous devons faire mieux pour protéger les plus vulnérables parmi nous et pour assurer la paix et la justice pour tous, conformément aux objectifs de développement durable.

Conformément aux principes fondamentaux du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies, tous les pays sont tenus de collaborer pour relever les défis mondiaux dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États. Ces principes ne sont pas négociables et doivent rester au cœur de tous les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Il faut renforcer l'appropriation nationale des processus politiques et de paix, rétablir les contrats sociaux et œuvrer sérieusement en faveur de la réconciliation.

Saint-Vincent-et-les Grenadines réitère ses appels en faveur d'une approche globale, à l'échelle du système, de la prévention des conflits, de leur règlement et des activités de consolidation de la paix après les conflits. Le Conseil de sécurité doit collaborer plus étroitement avec les autres organes principaux du système des Nations Unies – l'Assemblée générale et le Conseil économique et social – pour élaborer des stratégies de développement pragmatiques, axées sur l'être humain et tenant compte des questions de genre et des changements climatiques, et pour les mettre en œuvre dans les pays touchés par les conflits, conformément à leurs besoins et priorités nationaux.

Il faut accélérer les initiatives de renforcement des capacités à mesure que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'aide au développement, et les principaux pollueurs doivent fixer et atteindre des

objectifs ambitieux de réduction des émissions, tout en renforçant leur appui aux initiatives d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

À mesure que la crise climatique s'aggrave, le Conseil doit prendre pleinement en compte les risques de sécurité qui en découlent. La justice réparatrice pour les abus du passé – notamment les injustices historiques qui ont laissé dans leur sillage de terribles héritages d'inégalité et de sous-développement – doit également faire partie de tout programme sérieux en faveur d'une paix et d'une sécurité durables.

Comme nous en avons été témoins tout au long de cette pandémie, nous ne pouvons nous protéger qu'en nous protégeant les uns les autres. La question de l'accès équitable, à l'échelle mondiale, à des vaccins sûrs et efficaces contre la maladie à coronavirus est une question particulièrement sensible. Il en va de même de la nécessité pour tous les États de renoncer aux pratiques unilatérales, notamment les sanctions économiques et d'autres mesures coercitives, qui entravent les efforts en faveur d'un relèvement viable après cette pandémie.

Grâce à l'unité de vues du Conseil de sécurité et à l'action collective de l'ensemble de la communauté internationale, et grâce au plaidoyer continu des Sages et d'autres parties prenantes engagées, un avenir meilleur pour l'ensemble de l'humanité est toujours à notre portée. Travaillons main dans la main avec un sentiment renouvelé d'espoir, de dévouement et de solidarité pour garantir la paix, la sécurité et le développement à tous ceux qui y aspirent.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Moi aussi, je voudrais remercier l'Irlande d'avoir organisé cette importante séance. Je tiens également à exprimer mes remerciements sincères à M^{me} Mary Robinson et à M. Lakhdar Brahimi pour avoir partagé leur vaste expérience.

Je voudrais revenir sur trois domaines importants dans lesquels la Norvège estime que le Conseil de sécurité peut faire davantage dans les années à venir.

Premièrement, le Conseil de sécurité a pour mandat de prévenir les conflits. Pourtant, le Conseil hésite souvent à agir rapidement, même en présence de signes d'alerte urgents. Cela est principalement dû à des sensibilités politiques et au fait que les États ne veulent pas que le Conseil s'intéresse à leurs affaires intérieures. C'est regrettable, car cela réduit la capacité du Conseil à remplir l'un de ses rôles les plus importants. Les efforts visant à prévenir les conflits par des moyens pacifiques

sont de loin le moyen le plus efficace de réduire le nombre de conflits violents.

On peut institutionnaliser, discrètement et de manière constructive, le recours aux ressources disponibles au sein du Secrétariat et des équipes de pays ainsi qu'aux partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales et des mécanismes d'alerte rapide et de prévention. Des initiatives telles que les séances d'information informelles sur des situations données et les missions d'établissement des faits sont utiles et le Conseil peut y avoir recours pour intervenir avant que les conflits n'éclatent. L'expérience montre que les transitions constituent un risque et qu'il faut faire preuve de vigilance durant ces périodes pour prévenir la réapparition de conflits. Elles exigent une approche coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies, en étroite collaboration avec les États hôtes.

Deuxièmement, l'inclusion est essentielle pour obtenir des résultats durables. Les processus de paix auxquels participent la société civile, notamment les organisations de femmes, les personnes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseurs des droits humains et les victimes, bénéficient d'une plus grande appropriation et légitimité. Nous devons continuer d'insister sur la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les aspects des efforts de paix et de sécurité de l'ONU et d'agir pour combler l'écart entre cet objectif et les réalités sur le terrain.

Comme nous l'avons appris aujourd'hui, les femmes en Afghanistan sont confrontées à une grande incertitude. Alors que certains dirigeants des Taliban ont déclaré que les femmes pourraient retourner au travail et les filles à l'école, d'autres affirment que ces questions n'ont pas encore été tranchées. Dans ce climat d'incertitude, nous constatons que l'accès humanitaire légitime est entravé puisque les travailleuses humanitaires ne sont pas en mesure de faire leur travail en toute sécurité et de porter assistance aux femmes et aux filles qui en ont besoin. La communauté internationale ne sera pas en mesure d'aider adéquatement l'Afghanistan ou de remédier à la détérioration de la situation humanitaire si les femmes ne peuvent pas fournir une aide et des services humanitaires ou en bénéficier. Nous devons tous le dire clairement : on ne peut pas améliorer la situation humanitaire s'il n'y a pas de travailleuses humanitaires ; parvenir au développement durable s'il n'y a pas de femmes sur le marché du travail ; ou instaurer une paix pérenne si les femmes ne font pas partie d'une solution politique.

Une autre leçon importante tirée de l'expérience de la Norvège en matière de consolidation de la paix est qu'il faut être prêt à dialoguer avec tous les acteurs à un conflit. Le dialogue avec des acteurs réprouvés par d'autres peut être essentiel pour parvenir à des solutions politiques. Pour la Norvège, cela a été évident dans le processus de paix au Moyen-Orient, auquel l'Organisation de libération de la Palestine a été associée dès le début. La même approche a été importante dans de nombreux autres efforts. Par exemple, la Norvège est en contact avec les Talibans depuis 2007.

Lorsqu'un conflit armé éclate, il est essentiel de garantir la protection des civils touchés par le conflit pour jeter les bases d'une paix pérenne. Il est essentiel que le Conseil rappelle aux parties au conflit leurs obligations juridiques internationales. Le cas échéant, il est également important que le Conseil prenne des mesures, dans le cadre de son mandat, dans le but de s'assurer que les parties au conflit s'acquittent de leurs obligations à cet égard. Nous sommes entièrement d'accord avec les Sages lorsqu'ils soulignent que pour parvenir à une paix pérenne, il faut impérativement remédier aux causes profondes du conflit, lutter contre l'impunité et faire des droits humains une priorité.

Troisièmement, le Conseil de sécurité a la responsabilité de s'adapter à l'évolution des circonstances et d'élaborer de nouvelles stratégies pour faire face aux menaces non traditionnelles à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a déjà reconnu que les effets des changements climatiques constituent un risque pour la paix et la sécurité mondiales. C'est une question qui a également trait à la prévention des conflits.

De Kaboul au Tigré, de la haute atmosphère aux profondeurs de nos océans, le monde est confronté à de nombreux défis à multiples facettes. Ils ne peuvent être réglés que grâce à la coopération multilatérale, et le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer à cet égard. Souvent, l'accent est mis sur ce que le Conseil ne peut pas réaliser. Néanmoins, cette année, le Conseil de sécurité a adopté toute une série de résolutions à l'unanimité, allant de la riposte à la maladie à coronavirus au renouvellement des mandats des opérations de paix, en passant par la prorogation du mandat du mécanisme humanitaire transfrontière en Syrie. D'une manière générale, nous nous félicitons de cette unanimité et nous devons continuer à faire fond sur ce travail productif.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence irlandaise

d'avoir organisé cette importante séance d'information avec les Sages sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je remercie S. E. M^{me} Mary Robinson, Présidente des Sages, et S. E. M. Lakhdar Brahimi, Sage émérite, de leurs précieux éclairages. Je salue également la présence de S. E. la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf, du Libéria, et de S. E. le Président Ernesto Zedillo, du Mexique, à la séance d'aujourd'hui. C'est en effet un privilège d'entendre les Sages, qui sont des défenseurs de la paix bien connus et qui sont admirés dans le monde entier pour leur action extraordinaire en faveur de la paix.

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'Article 1 de la Charte des Nations Unies fait référence aux mesures collectives de maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui comprennent les actions mentionnées au Chapitre VI et au Chapitre VIII de la Charte. Ainsi, la Charte des Nations Unies prescrit un mécanisme de déclenchement de l'action collective du Conseil. L'action du Conseil n'est pas la première étape mais la dernière, après avoir épuisé toutes les autres possibilités. Dans le même temps, un autre principe important est celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres. Le défi consiste à trouver un équilibre entre ces articles de foi importants lorsque l'on envisage une action du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité, de par la nature même de sa composition, a des contraintes qui lui sont inhérentes. Alors que l'ONU a été principalement fondée sur la base de l'égalité souveraine des pays, nulle part ailleurs ce principe n'est-il plus démenti que dans son organe principal, le Conseil de sécurité. Plus de 75 ans après sa création, cette inégalité structurelle perdure.

Parallèlement, nous avons vu et continuons de voir les conséquences désastreuses des interventions faites sans tenir compte d'éventuels efforts de médiation, en particulier des efforts de médiation régionaux. C'est pourquoi nous devons tirer les bonnes leçons de l'histoire, et les appels à la diplomatie préventive doivent être envisagés dans ces contextes.

Ces dernières années, des efforts ont été déployés pour saisir le Conseil de questions thématiques en les présentant comme des questions de paix et de sécurité. Si certaines d'entre elles sont extrêmement importantes et opportunes, comme, par exemple, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons également prendre garde à ne pas nous arroger certaines

des responsabilités d'autres organes de l'ONU en lieu et place de les réformer.

À cet égard, je voudrais faire les cinq observations suivantes.

De nombreux problèmes liés aux décisions du Conseil de sécurité découlent d'un fait important : le Conseil de sécurité n'est pas véritablement représentatif du monde contemporain. Comme l'a dit le Premier Ministre Modi dans son allocution à l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session l'année dernière (voir A/75/PV.12), la « réforme des interventions, des processus et du caractère même de l'ONU est la nécessité de l'heure ».

Le monde d'aujourd'hui est sensiblement différent de ce qu'il était en 1945, et si les États Membres veulent vraiment croire en l'impartialité du Conseil de sécurité, celui-ci doit prendre des décisions sur la base de certains critères impartiaux. Le Conseil doit être représentatif des réalités actuelles pour être crédible, légitime et efficace. Par conséquent, lorsqu'il envisage de recourir à la diplomatie préventive, que ce soit de sa propre initiative ou sur recommandation du Secrétaire général, les États Membres doivent être convaincus que sa décision est impartiale et mûrement réfléchie et qu'elle ne constitue pas un simple outil politique. Ce n'est qu'à cette condition que la diplomatie préventive sera efficace, voire acceptée par tous les États Membres.

Deuxièmement, l'ONU dispose de plusieurs organes principaux, aux rôles et fonctions clairement définis. Les questions d'importance sociale et économique doivent être traitées principalement par l'Assemblée générale, et non par le Conseil de sécurité. Nous devons, le cas échéant, réformer les autres organes pour les rendre plus efficaces, mais aussi promouvoir un fonctionnalisme coopératif entre les organes principaux. La tendance à faire peser sur le Conseil un nombre croissant de défis mondiaux sur la base de leur lien perçu avec des menaces pour la paix et la sécurité est vouée à l'échec.

Troisièmement, le monde continue d'être confronté à des défis en matière de paix et de sécurité, exacerbés par la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19). Les enjeux contemporains en matière de sécurité ne se limitent pas aux conflits territoriaux ou politiques, mais transcendent les frontières physiques ou politiques. Pour relever les défis nouveaux et émergents, nous avons besoin d'une action coordonnée et concertée par-delà des frontières. À cet égard, il est absolument

essentiel de renforcer les partenariats et d'améliorer les liens entre l'ONU et les organisations régionales. Grâce à leur connaissance approfondie des facteurs et des complexités locales, les organisations régionales et sous-régionales sont particulièrement bien placées pour contribuer à trouver de meilleures solutions aux conflits dans leurs régions respectives. Nous avons vu des situations où les décisions du Conseil sont en désaccord avec celles des groupes régionaux.

Quatrièmement, la persistance du terrorisme et l'expansion des groupes terroristes continuent de poser de sérieux défis au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Ministre indien des affaires étrangères, M. Jaishankar, dans sa déclaration au Conseil au début de cette année (voir S/2021/48), a présenté huit principes de lutte contre le terrorisme. Le Conseil doit avoir une tolérance zéro à l'égard des acteurs terroristes non étatiques et de leurs commanditaires. Il est tout aussi important de sortir de l'impasse et d'adopter rapidement une convention générale sur le terrorisme international.

Cinquièmement, en ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021), nous devons être clairs sur le fait que ces résolutions sont spécifiques au contexte et ne visent qu'à traiter les défis liés aux vaccins contre la COVID-19 dans les régions touchées par des conflits. La vaccination est le meilleur espoir pour l'humanité de tourner la page de la pandémie. L'Inde a partagé ses expériences, ses compétences et ses ressources avec la communauté mondiale dans cette bataille collective.

L'année 2021 a été un moment charnière dans l'histoire du monde. Nous restons déterminés à défendre l'ordre international fondé sur des règles, étayé par le droit international et reposant sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États Membres, le règlement des différends internationaux par des négociations pacifiques et l'accès libre et ouvert de tous aux biens communs mondiaux.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante discussion aujourd'hui. Mes remerciements vont aussi à la Présidente Robinson et au Ministre des affaires étrangères Brahimi pour leurs exposés. Je me félicite également de la participation de la Présidente Johnson-Sirleaf et du Président Zedillo à notre débat d'aujourd'hui.

L'action des Sages pour régler et prévenir les conflits est plus urgente que jamais. L'expérience, les

orientations, les conseils avisés qu'ils apportent et le respect dont ils bénéficient sont appréciés par le Conseil et par le monde entier. Il y a huit décennies, nous nous sommes réunis pour, selon les termes de la Charte des Nations Unies, « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et « proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme ». Rien de tel n'avait jamais été accompli à cette échelle dans l'histoire de l'humanité. Il y avait toutes les raisons de croire que nous ne parviendrions pas à nous unir et pourtant, en commençant par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme et en faisant fond sur ces deux textes, nous avons troqué la loi du plus fort contre un nouvel ensemble de principes contraignants, qui nous ont permis de prévenir les conflits, d'atténuer les souffrances humaines, de défendre les droits de l'homme et de participer à un dialogue continu pour améliorer la vie de tous.

Les résultats sont indéniables. Depuis la création de l'ONU, il y a eu moins de conflits à grande échelle qu'à aucun autre moment de l'histoire. Nous avons fait progresser la non-prolifération mondiale et évité la guerre nucléaire. Nous avons consacré les protections des droits de l'homme et en avons fait des principes fondamentaux du droit international, et nous avons encouragé le développement durable, fourni une aide humanitaire vitale et œuvré à améliorer la vie des gens dans le monde entier.

Le Conseil de sécurité a été au centre même de ce travail. Nous savons aussi bien que quiconque à quel point cet organe peut être imparfait, mais il fait partie des meilleurs outils dont nous disposons pour relever les grands défis auxquels nous sommes confrontés. Et à l'heure actuelle, nous sommes face à une série de menaces mondiales qui se jouent des frontières. Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois des menaces les plus pertinentes : la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la crise climatique et l'érosion mondiale des droits de l'homme. Toutes trois ont été mentionnées par la Présidente Robinson dans son exposé.

La pandémie de COVID-19 n'a épargné aucun pays. Elle a mis à mal nos systèmes de santé mondiaux, déstabilisé les économies et tué plus de 4 millions de personnes dans le monde, dont plus de 600 000 Américains. Et comme nous le savons tous, les répercussions vont au-delà de la maladie elle-même. Les économies ont souffert ; l'instabilité s'est propagée ; la violence fondée sur le genre a explosé ; et des millions d'enfants, en particulier des fillettes, n'ont

pas pu aller à l'école et beaucoup trop risquent de ne pas pouvoir y retourner. Le nombre de filles contraintes à un mariage forcé a augmenté. Les grossesses infantiles ont augmenté et on observe désormais une prévalence élevée du VIH/sida chez les jeunes filles. Nous devons arrêter ce virus, et nous devons l'arrêter dès à présent.

En ce qui nous concerne, le Président Biden s'est engagé à faire en sorte que les États-Unis servent d'arsenal de vaccination. Nous avons déjà fait don de plus de 126 millions de doses de vaccin sûrs et efficaces contre la COVID-19 à des pays du monde entier, et en particulier à des pays à revenu faible ou intermédiaire et à l'Union africaine. Nous avons fourni ces vaccins sans aucune condition ; nous en avons fourni plus que tous les autres pays réunis ; et nous entendons en fournir plus encore. En outre, nous nous employons à promouvoir des initiatives de grande envergure, en partenariat avec de nombreux autres membres du Conseil de sécurité, afin d'accroître la production de vaccins, d'améliorer l'accès aux vaccins et aux traitements salvateurs, et de renforcer les systèmes de santé.

Nous pensons que le Conseil de sécurité lui-même a un rôle clef à jouer dans la lutte contre la COVID-19. Nous avons déjà adopté des résolutions appelant à un cessez-le-feu mondial (résolution 2532 (2020)) et à une plus grande coopération pour faire en sorte que les vaccins parviennent jusqu'aux zones de conflit (résolution 2565 (2021)), et nous devons nous faire entendre dans les situations où ces résolutions doivent être mises en œuvre, comme en Birmanie, où la poursuite de la violence paralyse la lutte contre la pandémie.

Tout comme la pandémie de COVID-19, la crise climatique nous menace tous elle aussi. Aux États-Unis, rien que ces dernières semaines, nous avons connu des incendies de forêt extrêmes en Californie, des ouragans dévastateurs en Louisiane, mon État natal, et de dangereuses inondations ici même, à New York, où nous habitons. Bien sûr, nous sommes loin d'être les seuls dans ce cas. Le monde est face aux moussons et aux sécheresses, à l'élévation du niveau de la mer et à une pollution atmosphérique toxique. Les changements climatiques sont un défi pour tous, dans tous les pays, sur tous les continents. C'est pourquoi, lors du Sommet sur le climat qu'a organisé le Président Biden, il a mis l'accent sur les efforts pour lutter contre la crise climatique. Il a annoncé notre objectif, à l'horizon 2030, de réduire de 50 % les émissions par rapport aux niveaux de 2005, et de parvenir à réduire à zéro les émissions d'ici à 2050. Ensemble, nous devons faire tout ce qui

est en notre pouvoir pour que l'objectif de plafonner l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5° C reste à portée de main.

Les effets des changements climatiques font également peser une menace sur la paix et la sécurité. Au rythme actuel, la crise climatique devrait pousser des millions de personnes à quitter leurs foyers, et bon nombre des États et régions les plus fragiles du monde sont les plus vulnérables aux catastrophes climatiques. Au Conseil de sécurité, nous sommes ravis d'avoir rejoint, en début d'année, le Groupe des Amis sur le climat et la sécurité, et nous collaborons avec d'autres nations animées des mêmes idées pour mettre en évidence les implications que recèle la crise climatique pour la sécurité.

Enfin, je voudrais évoquer les droits humains. Dès la première phrase de la Charte des Nations Unies, l'unité fondatrice des Nations Unies n'est pas seulement l'État-nation, mais aussi l'être humain. Les droits humains universels sont au cœur du projet de l'Organisation, mais trop souvent, nos droits inaliénables sont considérés comme des aspirations optionnelles. Le racisme systémique, le fait de prendre régulièrement pour cible la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes et asexuels, et la discrimination persistante à l'encontre des minorités religieuses, des personnes handicapées, des femmes et des filles continuent dans tous les pays du monde. Les États-Unis s'engagent à respecter leurs obligations en matière de droits humains et à mettre fin à la discrimination sous toutes ses formes. Dans ce sens, en juillet, les États-Unis ont annoncé qu'ils entendaient lancer officiellement une invitation permanente à tous les experts des Nations Unies qui rendent compte des questions thématiques relatives aux droits humains et prodiguent des conseils en la matière. À l'échelle mondiale, nous sommes tout aussi déterminés à faire progresser les droits humains à l'étranger, de l'Afghanistan à l'Éthiopie, en passant par le Yémen. Récemment, le Conseil de sécurité a réaffirmé que les droits humains de tous les Afghans, notamment des femmes, des filles et des membres des groupes minoritaires, doivent être respectés (résolution 2593 (2021)). Ce n'est qu'en promouvant les droits du peuple afghan que nous pourrions jeter les bases d'un Afghanistan stable, sûr et ouvert à tous, en paix avec lui-même. Nous appuyons les efforts déployés par les Sages pour prodiguer des conseils sur la situation en Éthiopie, et nous nous félicitons de la nomination du

Président Obasanjo en tant qu'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique.

Certains pays, y compris certains qui sont membres du Conseil de sécurité ou cherchent à le devenir, estiment que les droits humains sont facultatifs. Il n'en est rien. Cette notion dangereuse va à l'encontre des principes que nous nous imposons à nous-mêmes, et qui forment le socle de l'ONU. Toute tentative de faire reculer les protections des droits humains au Conseil de sécurité, notamment de limiter la surveillance des droits humains et les rapports y afférents, se heurtera à la plus forte opposition possible de notre part.

Tandis que nous nous attelons à protéger les droits humains, à mettre un terme à la pandémie et à lutter contre la crise climatique, nous sommes heureux de bénéficier de l'expérience et des conseils des Sages. Leurs contributions sont inestimables.

Face aux immenses défis de notre époque, l'aide que peuvent nous apporter les Sages est précieuse pour faire en sorte que le Conseil de sécurité et les Nations Unies s'unissent afin d'œuvrer à un monde plus pacifique et plus prospère.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons des exposés présentés par les Sages à la présente séance du Conseil de sécurité. Personne ne peut mettre en doute la nécessité de renforcer les fondements multilatéraux des relations internationales ou l'importance de les préserver et de les développer au sein de la principale enceinte mondiale de négociation qu'est l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité. Nous avons écouté très attentivement leurs éclairages. Ils sont d'autant plus intéressants que, en leur temps, les intervenants ont eux aussi eu l'occasion de s'atteler aux tâches auxquelles sont confrontées les Nations Unies actuellement. M. Lakhdar Brahimi, Sage émérite, a contribué au règlement de crises complexes en Afghanistan, en Iraq et en Syrie, et à l'élaboration de nouvelles approches dans le domaine du maintien de la paix des Nations Unies. M^{me} Mary Robinson, Présidente des Sages, est une référence reconnue en matière de promotion des droits de l'homme, dans son pays et dans le monde entier. Nous prenons note de sa position de principe sur de nombreuses questions. Nous saluons également la présence dans la salle aujourd'hui des autres représentants des Sages, la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf et le Président Ernesto Zedillo.

Le système de relations internationales en place traverse actuellement de profondes transformations.

Un ordre mondial multipolaire est en train de se mettre en place. Dans les affaires mondiales et régionales, de nouveaux centres de développement économique prennent de l'ampleur. C'est là une tendance objective.

Dans le même temps, force est de constater que, ces derniers temps, au lieu de faire prévaloir une coopération d'égal à égal, des tentatives visent à diviser artificiellement les pays en fonction de leurs rangs, entre ceux qui, supposément, se comportent correctement et ceux qui enfreignent les règles. Dans ce contexte, les partisans de l'ordre dit fondé sur des règles omettent souvent d'expliquer en quoi consistent précisément ces règles et pourquoi elles sont nécessaires, d'autant que nous disposons déjà d'instruments de droit international, notamment la Charte des Nations Unies, qui énonce des obligations claires pour les États.

Nous décelons dans ces actions une volonté de monopoliser la formulation de décisions importantes pour la communauté internationale et d'imposer à tous une vision du développement futur des relations internationales.

Plus regrettables encore sont les tentatives de présenter l'idéologie élaborée par un groupe d'États spécifiques comme une boussole pour l'ensemble de l'humanité. Ces valeurs sont ensuite promues comme un contrepoids à toute autre vision de l'ordre mondial et à la structure d'autres États souverains. Ceux qui ne sont pas d'accord s'exposent à des sanctions, voire à l'usage de la force. Ce genre d'approche condescendante ne sert qu'à diviser davantage la communauté internationale. En outre, comme le montre la pratique, il ne permet ni de résoudre les questions urgentes qui touchent tous les États sans exception, ni de régler les conflits, dont beaucoup durent depuis des décennies et ont entraîné la perte de centaines de milliers de vies.

Nous sommes fermement convaincus que le véritable multilatéralisme repose sur une coopération mutuellement respectueuse et sur un pied d'égalité entre tous les États, sur une base dépolitisée et exempte d'idéologie. C'est la seule façon de renforcer la confiance mutuelle, d'améliorer l'environnement des relations internationales et de garantir la prévisibilité de l'évolution de l'humanité face aux défis mondiaux. Nous estimons qu'il est stérile de chercher à déterminer quelles valeurs sont les meilleures et lesquelles sont les pires. Nous devons simplement reconnaître l'existence d'autres valeurs, les accepter pour ce qu'elles sont et les prendre en compte.

Les décisions seront plus solides et viables si elles sont élaborées par tous ceux dont dépend leur mise en œuvre. À cet égard, nous devons nous efforcer d'unir nos efforts et de parvenir au consensus le plus large possible. L'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sont des instances universelles et véritablement multilatérales. Leur autorité est reconnue par tous. Nous sommes convaincus que la solution aux nombreux problèmes actuels réside dans le renforcement de leur rôle central dans les affaires internationales, plutôt que dans la recherche d'autres voies.

Conformément à la répartition des tâches consacrée par la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité joue un rôle singulier dans le traitement des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que, malgré l'étendue de son ordre du jour, les questions liées au règlement des conflits doivent toujours rester au cœur des délibérations du Conseil. Nous sommes bien entendu réticents à soumettre au Conseil des questions qui ne sont pas liées directement à son mandat principal et qui pourraient être traitées de manière plus appropriée par d'autres organes de l'ONU.

Nous estimons que les décisions du Conseil doivent toujours tenir compte des principes de non-intervention et de l'égalité souveraine des États inscrits dans la Charte. Il est inacceptable d'utiliser le Conseil contre des gouvernements légitimes qui sont en défaveur auprès d'autres. L'expérience des dernières décennies a démontré à plusieurs reprises que ces mesures n'avaient jamais apporté la paix ou la prospérité aux populations.

En conclusion, nous exhortons nos collègues du Conseil à toujours s'efforcer de trouver des solutions qui constituent un équilibre mutuellement acceptable, tout en tenant compte des intérêts de chacun. C'est tout simplement essentiel si nous voulons surmonter la crise de confiance qui est évidente pour tout le monde. Pour notre part, nous affirmons que la Russie est attachée à un dialogue ouvert, honnête et équitable, et elle est disposée à trouver un terrain d'entente.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants, la Présidente Mary Robinson et M. Lakhdar Brahimi, de leurs éclairages.

L'Organisation des Nations Unies a été créée en pensant à l'avenir. La Charte des Nations Unies a établi un système de valeurs, de principes juridiques et d'outils politiques pour maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir et défendre les droits de

la personne et les libertés fondamentales. Les valeurs et principes juridiques convenus il y a 76 ans restent tout aussi valables aujourd'hui.

Les deux dernières années ont été très difficiles pour le monde. La pandémie a interrompu nos vies, nous divisant parfois sur des sujets sur lesquels nous avons le plus besoin d'unité. La pandémie a mis en évidence la nécessité pour le Conseil de sécurité de vivre avec son temps et de continuer à évoluer. De la mi-mars 2020 à la fin du mois de mai dernier, le Conseil de sécurité a travaillé essentiellement de manière virtuelle. Nous avons pu traverser les moments les plus éprouvants de la pandémie et adopter des résolutions et d'autres décisions et fait de notre mieux pour régler les conflits à travers le monde.

Nous restons inquiets face à la détérioration de la situation des droits de la personne dans le monde, notamment au Tigré, au Bélarus et en Afghanistan. Il nous incombe toujours de faire respecter la Charte et de promouvoir et d'encourager le respect des droits de la personne, tout en veillant à ce que les auteurs des violations répondent de leurs actes. Je serais heureux que les intervenants partagent leurs idées sur la façon dont nous, membres du Conseil, pourrions mieux aider la population du Tigré.

L'objectif principal du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Lorsque les bombes ont déjà explosé et que des personnes ont perdu la vie, il est déjà trop tard pour nous. La prévention et la préparation sont essentielles, pour ne pas avoir à faire face aux conséquences. Il existe une multitude d'informations sur lesquelles nous pouvons agir. Nous devons être capables de trouver un terrain d'entente plus rapidement qu'auparavant. Cela peut sauver des vies.

Afin de rester pertinent et de s'acquitter de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe, le Conseil de sécurité doit s'attaquer aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité. Le monde change, et le Conseil de sécurité doit changer avec lui. Au cours des dernières années, nous avons constaté à quel point les cyberactivités malveillantes visant les infrastructures pétrolières et les secteurs de l'alimentation et des soins de santé, nos services les plus fondamentaux et les plus essentiels, pouvaient représenter une menace réelle et tangible. Les conséquences humanitaires de la perturbation des infrastructures critiques pourraient être dévastatrices.

Les menaces émanant de l'utilisation malveillante du cyberspace étant de plus en plus manifestes et étendues, il est clairement nécessaire que les États mettent en œuvre le cadre de comportement responsable des États et se conforment au droit international. En juin, pendant la présidence estonienne du Conseil de sécurité, le Conseil a tenu son tout premier débat public consacré au maintien de la paix et de la sécurité dans le cyberspace (voir S/2021/621), et il est important qu'il reste saisi de cette question.

Enfin, le multilatéralisme et le développement du droit international sont indispensables pour s'attaquer aux nouvelles menaces mondiales. Le multilatéralisme ne peut fonctionner efficacement que dans le cadre d'un ordre international fondé sur des règles. Un leadership fort, soutenu par les décisions collectives de l'ONU, y compris ici au Conseil de sécurité, est nécessaire pour que nous soyons à la hauteur de cette tâche. Nous convenons avec le Secrétaire général que le multilatéralisme doit être plus inclusif, s'inscrire davantage dans les réseaux et s'articuler autour des droits humains. Pour ce faire, nous devons également veiller à la protection et à la création d'un espace sûr et diversifié pour la société civile, qui est essentiel pour les communautés résilientes.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés Mary Robinson, Présidente des Sages, et M. Lakhdar Brahimi. Je me félicite de la présence parmi nous de l'ancienne Présidente, Ellen Johnson-Sirleaf, et de l'ancien Président, Ernesto Zedillo.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies. Le contexte de la sécurité internationale est aujourd'hui marqué par des défis et la complexité des questions de sécurité traditionnelles et non traditionnelles. La pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé l'incertitude et l'instabilité en matière de paix et de sécurité.

Afin de parvenir à une paix durable et à une sécurité universelle face à ces défis mondiaux, il est impératif de défendre un véritable multilatéralisme et de le mettre en pratique. Notre priorité commune reste la lutte contre la pandémie dans un esprit d'unité et de solidarité. La COVID-19 n'est pas seulement une menace pour l'humanité tout entière qui met en péril nos vies et notre santé individuelle et publique ; elle peut également permettre et accélérer le développement du terrorisme et de l'extrémisme.

L'accès universel aux vaccins est la pierre angulaire de l'efficacité du multilatéralisme. Aujourd'hui, dans de nombreux pays en développement, les vaccins sont très difficiles à trouver, tandis que certains pays développés en accumulent encore un nombre bien supérieur à leurs besoins. Ces vaccins restent stockés alors que leur date d'expiration approche. La Chine appelle ces pays à mettre fin au vaccinalisme et à contribuer concrètement à l'accès mondial aux vaccins et à leur distribution équitable.

Le Conseil de sécurité a pour mission principale de mettre son poids derrière le règlement politique des questions régionales sensibles. À cet égard, nombre des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil sont dans une phase extrêmement sensible, et il est impératif de recourir à un véritable multilatéralisme ; de respecter la souveraineté et l'indépendance de tous les pays et la voie de développement choisie par leurs peuples en toute liberté ; et de promouvoir, par les bons offices et la médiation, le dialogue et la concertation pour que les parties surmontent leurs différends. Contourner le Conseil de sécurité pour imposer des mesures coercitives unilatérales n'a aucun fondement juridique, défie la raison et constitue un affront aux normes de la décence élémentaire.

Ce qu'il s'est passé récemment en Afghanistan est la preuve qu'une intervention militaire étrangère et l'imposition d'un prétendu programme de transformation démocratique n'aident en rien à régler les problèmes, mais créent, au contraire, davantage de situations vouées à l'échec. Les pays qui ont retiré de manière frénétique et désorganisée leurs soldats d'Afghanistan ont plongé Kaboul dans le chaos et les troubles. Ce retrait a engendré une catastrophe humanitaire majeure et a laissé le peuple afghan récupérer les nombreux morceaux. Nous exhortons les pays concernés à honorer leur engagement en faveur de la reconstruction pacifique de l'Afghanistan plutôt qu'à rejeter la responsabilité sur leurs voisins et sur l'ensemble de la communauté internationale.

Face au terrorisme, aux changements climatiques et à d'autres menaces non traditionnelles pesant sur la sécurité, la communauté internationale doit défendre un véritable multilatéralisme, renforcer la coordination et travailler ensemble pour relever ces défis. Vingt ans après les attentats du 11 septembre, la menace du terrorisme à laquelle la communauté internationale est confrontée n'a pas été définitivement éliminée. La lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations reste la responsabilité commune de

la communauté internationale. Le deux poids, deux mesures et la lutte sélective contre le terrorisme sont les formes dominantes d'ingérence dans la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Nous devons rejeter et refuser une telle ingérence.

Les changements climatiques sont une menace existentielle pour notre survie et notre développement collectifs. La communauté internationale a dégagé un important consensus sur des principes tels que les responsabilités communes mais différenciées, l'équité et les capacités respectives, et a élaboré d'importants cadres de coopération tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris. Il nous reste à travailler ensemble pour traduire ce consensus en actions concrètes. Les pays développés, en particulier, doivent s'acquitter effectivement de leurs engagements et aider les pays en développement à relever les défis auxquels ils sont confrontés en ce qui concerne le financement, la technologie et le renforcement des capacités.

Cette année marque le cinquantième anniversaire du rétablissement du siège légitime de la République populaire de Chine au sein de l'ONU. Au cours des cinq décennies qui ont suivi, la Chine a appuyé et pratiqué un véritable multilatéralisme, en apportant un soutien constant, durable et fiable à l'ONU. Nous avons l'assurance et la capacité nécessaires pour apporter, à l'avenir, des contributions encore plus importantes au maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je félicite l'Irlande d'avoir convoqué la présente séance, et je remercie sincèrement nos intervenants, M^{me} Mary Robinson et M. Lakhdar Brahimi. Dans le même temps, nous saluons la présence de l'ancienne Présidente du Libéria, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, et de l'ancien Président du Mexique, M. Ernesto Zedillo Ponce.

C'est en effet un grand honneur d'avoir l'occasion d'entendre les vues et les éclairages des Sages, dans leur sagesse individuelle et collective, en particulier dans notre monde de plus en plus interconnecté et fragile. Dans son discours inaugural du 18 juillet 2007, qui a marqué le lancement de la formation de cet éminent groupe de dirigeants, le Président Nelson Mandela a souligné que la responsabilité principale des Sages est d'analyser les problèmes, de chercher des solutions, de rechercher des partenaires et d'insuffler « un nouvel élan là où d'autres se sont lassés ». L'expérience des Sages, fondée sur des décennies de sensibilisation et de lutte contre les menaces mondiales pesant sur la paix et

la sécurité, à la fois publiquement et par l'intermédiaire de la diplomatie privée, nous apporte un point de vue privilégié et indispensable.

Depuis des années, le Conseil examine des situations dans lesquelles des décisions doivent être prises en urgence et de façon stratégique concernant les questions de sécurité internationale, anciennes et nouvelles, inscrites à son ordre du jour. Mais jamais, en particulier ces dernières années, des solutions multilatérales efficaces et la réaffirmation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies n'ont été aussi nécessaires qu'aujourd'hui. C'est pourquoi le Kenya se félicite du rôle important joué par les Sages.

Les défis mondiaux ayant des incidences sur la paix et la sécurité internationales sont nombreux et bien connus de tous. Je vais demander aux Sages, si le temps le permet, leur avis sur la manière dont le Conseil de sécurité peut répondre efficacement à trois menaces, dont certaines ont déjà été mentionnées par la Présidente des Sages dans son exposé.

Premièrement, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence de manière spectaculaire l'interconnexion de notre monde. Elle a mis en évidence les vulnérabilités des États, révélé des inégalités criantes au sein de nos sociétés et dévoilé les faiblesses latentes des institutions internationales. En 2014, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont tous deux déployé des efforts rapides et déterminés pour faire face à la crise de l'Ebola. Cependant, il a fallu trois mois pour que le Conseil s'accorde sur la résolution 2532 (2020), par laquelle il a appuyé l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dans le cadre des efforts concertés pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

À cet égard, quelle est la meilleure façon pour le Conseil de se mobiliser et de mettre en œuvre les recommandations formulées dans les résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021) pour appuyer les appels à une solidarité et une coopération mondiales accrues dans le déploiement des vaccins, pour lutter contre les informations fausses et trompeuses et pour se préparer à la prochaine pandémie, en particulier dans les pays fragiles et touchés par un conflit ?

Pour le monde dans son ensemble, est-il possible, selon les Sages, d'élaborer un traité international visant à définir des règles, des normes et des principes pour guider le système multilatéral pendant les pandémies, étant donné que les pandémies ont également des incidences

sur la durabilité de la paix et du développement dans le monde ?

Deuxièmement, il est urgent d'établir un consensus multilatéral autour du lien qui unit paix et sécurité internationales d'un côté et changements climatiques de l'autre. Il n'est plus envisageable, de notre point de vue, de sous-estimer les effets dévastateurs des changements climatiques, qui sont à la fois une cause profonde et un multiplicateur des conflits et de l'insécurité dans le monde. C'est pourquoi je voudrais que les Sages nous parlent des approches innovantes qui s'imposent pour que l'ONU en général et le Conseil de sécurité en particulier se mobilisent avec tout le sérieux nécessaire pour faire face aux répercussions de la crise climatique en Afrique, dans les petits États insulaires et dans le monde entier.

Troisièmement, alors même que nous commémorons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1373 (2001), le terrorisme et l'extrémisme violent demeurent des menaces existentielles pour la paix et la sécurité internationales. Il semblerait qu'à mesure que certaines batailles sont gagnées, des luttes politiques sont, dans le même temps, perdues. Des objectifs qui semblaient autrefois réalisables dans la lutte contre la menace de l'extrémisme violent et du terrorisme semblent désormais hors de portée immédiate.

Le Kenya a toujours demandé l'inscription, sans exception, des groupes terroristes reconnus tels que les Chabab sur les listes des régimes de sanctions du Conseil, notamment faisant suite à la résolution 1267 (1999). De l'avis des Sages, comment le système multilatéral devrait-il être reconfiguré au regard de la préparation et de la réponse à la menace insoluble du terrorisme? Comment mieux utiliser les approches multilatérales afin de contrecarrer les possibilités que les groupes terroristes et militants exploitent de plus en plus pour retrouver un nouveau souffle à l'échelle mondiale?

En guise de conclusion, je noterai que nos échanges utiles avec les Sages aujourd'hui nous rappellent à la nécessité de faire en sorte que les gouvernements assument leurs responsabilités et que la communauté internationale décide comment donner au mieux aux institutions multilatérales, notamment l'ONU, les moyens de jouer un rôle de chef de file dans les ripostes mondiales aux crises actuelles et futures. Pour être à la hauteur de cette tâche, il faut impérativement que le système multilatéral fondé sur des règles soit plus solide, agile et robuste.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je remercie l'ancienne Présidente de l'Irlande, M^{me} Robinson, et l'ancien Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Brahimi, de nous avoir fait part de leurs réflexions.

Nous leur souhaitons une très chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité, de même qu'à l'ancienne Présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, et à l'ancien Président du Mexique, Ernesto Zedillo.

Le Mexique remercie les membres des Sages d'avoir partagé leur expérience et leur discernement pour servir la recherche de solutions aux principaux problèmes qui affligent la communauté internationale. Je dois dire que, dans la culture millénaire de mon pays, la sagacité est réputée être la marque des personnes âgées, et il est préconisé de les écouter.

Je limiterai mon intervention à trois questions que ma délégation considère importantes pour le Conseil, et à une brève réflexion sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme et de le rendre plus efficace.

Premièrement, en ce qui concerne les droits humains, la démocratie et l'égalité des sexes, le Conseil doit non seulement appuyer les efforts de la communauté internationale en la matière, mais il doit également veiller à ce que les acquis obtenus ne soient pas réduits à néant. C'est pourquoi nous avons l'obligation de soutenir les actions qui favorisent le retour de la démocratie au Myanmar et de ne pas laisser annihiler les progrès réalisés en Afghanistan. Comme nous l'avons déclaré conjointement avec l'Irlande, en notre qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, le Conseil de sécurité doit continuer de rejeter d'une même voix les agressions, quelles qu'elles soient, qui visent les droits des femmes et des filles afghanes, et insister sur une participation pleine et concrète des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tout nouveau gouvernement afghan.

Deuxièmement, le désarmement reste un chantier inachevé qui affecte la destinée de l'humanité. L'ancien Secrétaire général et membre des Sages, Ban Ki-moon, a souligné à juste titre qu'il n'y avait pas de bonnes mains pour de mauvaises armes. C'est précisément ce que codifie le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Conseil de sécurité doit appuyer les processus multilatéraux, comme la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires, la dénucléarisation de la péninsule coréenne et la création au Moyen-Orient d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive. En sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Mexique plaidera pour que, dans le cadre du prochain examen d'ensemble, soient renforcées les mesures qui empêchent les acteurs non étatiques d'avoir accès à ce type d'armes de destruction massive. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui des délégations.

Le Conseil de sécurité doit accorder une plus grande attention à la menace que représentent les armes légères et de petit calibre. C'est pourquoi, lorsque le Mexique accèdera à la présidence du Conseil, nous entendons proposer que des mesures soient envisagées pour limiter les transferts irresponsables de ces armes, qui alimentent les conflits partout où ils existent. Il serait très utile de connaître les recommandations que les Sages pourraient avoir sur ce point particulier.

Troisièmement, il est indiscutable que les changements climatiques, comme les armes nucléaires, menacent la survie même de l'humanité. Il est également irréfutable que les changements climatiques sont susceptibles d'exacerber les conflits existants. Nous le constatons dans des régions telles que le Sahel ou la Corne de l'Afrique, mais aussi en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le récent passage de la tempête tropicale Grace en Haïti est venu s'ajouter aux conséquences du tremblement de terre qui a frappé cette nation sœur aux prises avec des défis politiques constants. Des pays comme Haïti et d'autres petits États insulaires en développement méritent une plus grande attention de la part du Conseil.

On me permettra, pour conclure, de mentionner un élément nécessaire pour relever les défis que j'ai énoncés, ainsi que d'autres qui ont été évoqués ici et qui nous préoccupent en permanence. La question est : comment rendre le multilatéralisme plus efficace? Il n'est pas rare que le Conseil ne se montre pas à la hauteur du mandat que lui confère la Charte des Nations Unies. Citons par exemple la lenteur de sa réponse face à la pandémie. Certains continuent de penser que les pandémies ne relèvent pas de la sécurité internationale. Lorsque de telles réflexions s'imposent – par le biais du mal nommé droit de veto, qui, plus qu'un droit, est une responsabilité délicate –, le risque de priver le Conseil de toute pertinence augmente. Empêcher le Conseil d'agir face à des crises emblématiques sape son autorité et sa pertinence.

Au niveau national, la plupart des États considèrent que les décisions doivent être prises à la majorité simple ou qualifiée, selon le cas; or au Conseil, paradoxalement, il suffit que l'un des cinq membres permanents en décide ainsi, et c'est la volonté non seulement de la majorité des membres du Conseil, mais aussi de la communauté internationale tout entière qui en sera entravée. La réalité qui prévalait il y a 76 ans ne correspond plus, comme on l'a déjà dit ici, à la réalité de 2021. Nous appelons donc une nouvelle fois les membres permanents du Conseil de sécurité à se joindre à l'initiative franco-mexicaine qui préconise de ne pas utiliser la prérogative du veto lorsqu'un risque d'atrocités criminelles existe. Assurément, l'Assemblée générale doit agir lorsque le Conseil est paralysé.

Nous nous félicitons donc que, face à une crise telle que celle qu'a déclenchée la pandémie, 179 pays aient coparrainé la résolution 74/274, initiée par le Mexique en avril 2020 pour favoriser un accès juste, transparent et équitable aux vaccins dont nous savions tous qu'ils étaient sur le point de survenir. Toutefois, cette résolution n'était pas contraignante. Aujourd'hui, 17 mois plus tard, nous continuons de souligner que, pour vaincre la pandémie, nous devons distribuer les vaccins plus rapidement, plus équitablement et plus efficacement.

En conclusion, il est impératif que le Conseil de sécurité joue un rôle plus actif dans la prévention des conflits. Toutefois, le Conseil est réticent à aborder des questions qui ne constituent peut-être pas encore une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais qui pourraient le devenir. Cela limite sa capacité d'agir de manière préventive. Il serait très intéressant de connaître l'opinion des Sages à cet égard.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Irlande d'avoir choisi de consacrer la séance du Conseil d'aujourd'hui à l'écoute des vues des Sages, ce groupe exceptionnel de dirigeants et d'acteurs internationaux qui mettent leurs connaissances approfondies et leur riche expérience au service de la paix, de la justice et des droits humains.

Je tiens à remercier M^{me} Mary Robinson et M. Lakhdar Brahimi de leurs précieux exposés, ainsi qu'à saluer la présence parmi nous des autres membres des Sages, à savoir M^{me} Johnson-Sirleaf et M. Zedillo.

Le Conseil de sécurité examine actuellement un grand nombre de situations de conflits et de tensions dans le monde. Certaines sont nouvelles, tandis que d'autres sont inscrites à son ordre du jour depuis

plusieurs années, voire plusieurs décennies, notamment la question de Palestine, qui a engendré des milliers de victimes, des destructions et des violations.

Malgré le fait que le Conseil de sécurité aborde ces questions de façon périodique, voire mensuelle, et malgré le grand nombre de résolutions qui ont été adoptées sur ces questions, les voies de règlement politique qui ont été ouvertes et les missions de maintien de la paix des Nations Unies qui ont été créées et dont les mandats ont été prorogés, en plus des appels répétés du Secrétaire général à un cessez-le-feu, l'instauration de la paix et de la sécurité internationale demeure hors de portée dans de nombreuses régions et situations. Les civils, en particulier les enfants et les femmes, restent les premières victimes de la violence, des actes d'agression et des différents types de violations, tandis que d'autres régions connaissent une alternance de périodes de stabilité et d'insécurité qui se transforment parfois en conflits armés oblitérant les acquis de la paix. De même, certaines situations sont considérées comme des situations de ni guerre ni paix.

Toutes ces situations sont marquées par des tensions et des attentes, qui mettent à mal les capacités et les forces des pays et des peuples concernés, perturbent leur développement et requièrent des efforts et un suivi importants de la part de l'ONU. La plupart de ces situations s'accompagnent de souffrances humaines et de violations des droits humains.

Cela nous incite à intensifier et à conjuguer les efforts déployés au sein du Conseil de sécurité et à œuvrer pour le rendre plus efficace dans la gestion de ces différentes situations et dans l'application de ses résolutions. Cela nous incite également à nous interroger sur la manière dont nous pouvons rendre le Conseil plus efficace, notamment pour ce qui est de mettre impérativement en œuvre ses résolutions, de prévenir et de régler les conflits et de mettre fin aux souffrances de millions de personnes.

Nous avons besoin d'un diagnostic objectif de la performance du Conseil de sécurité afin de mettre au point des solutions appropriées. Je m'adresse ici aux membres des Sages, en sollicitant leur avis à cet égard, notamment au vu de l'exacerbation des menaces et des défis qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, tels que le terrorisme, les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les pandémies sanitaires, les cybermenaces et les armes de destruction massive, auxquels s'ajoutent la complexité des crises et des conflits existants et l'émergence de nouveaux. Dans ce

contexte, le Conseil devra peut-être adopter de nouveaux mécanismes et de nouvelles méthodes de travail afin de pouvoir relever ces différents défis. Là aussi, j'aimerais connaître l'opinion des membres des Sages sur le rôle que le Conseil de sécurité peut jouer face à ces nouvelles menaces, surtout en l'absence de consensus entre ses membres sur la question de savoir si elles relèvent toutes de sa compétence. La longueur des négociations préalables à l'adoption de la résolution 2532 (2020) sur la maladie à coronavirus en est la preuve.

Les membres du Conseil de sécurité sont unanimes sur l'importance stratégique de la coopération et de la complémentarité entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales. En dépit des consultations régulières dans ce domaine, l'impression dominante reste que cette coopération n'a pas atteint le niveau souhaité, en particulier sur le continent africain et dans la région arabe, qui concentrent la majorité des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et accueillent le plus grand nombre de missions de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais donc poser la question suivante aux membres des Sages : comment envisagent-ils une coopération plus efficace et la répartition des responsabilités entre les membres du Conseil de sécurité et les organisations régionales, compte tenu notamment du fait que de nombreuses questions figurent depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil, alors que la situation continue de se détériorer dans de nombreuses régions en conflit ?

Je tiens à remercier une nouvelle fois la Présidente du Conseil d'avoir organisé la présente séance, et les membres des Sages de leurs précieuses contributions à la discussion d'aujourd'hui.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence irlandaise d'avoir organisé la présente séance pour permettre au Conseil d'engager un dialogue franc avec les Sages. Nous saluons les efforts déployés par les Sages et apprécions grandement leurs idées et leurs vues sur les questions liées au mandat du Conseil de sécurité.

Au cours de ses présidences en janvier 2020 et en avril dernier, le Viet Nam a eu l'occasion d'inviter la Présidente et le Vice-Président des Sages à présenter un exposé au Conseil de sécurité sur le respect de la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.8699) et la coopération avec les organisations régionales (voir S/2021/394), respectivement.

Jamais l'humanité n'a été confrontée à des défis mondiaux aussi complexes qu'aujourd'hui. Les conflits armés internationaux et internes, la course aux armements, l'existence et la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la pauvreté, les changements climatiques et les pandémies en sont quelques exemples.

Alors que le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus mondialisé et interconnecté, nous ne sommes jamais aussi forts que notre maillon le plus faible. Nous sommes fermement convaincus que le multilatéralisme fondé sur le droit international et le travail collectif de l'ONU, des États Membres et de toutes les autres parties prenantes constitue notre réponse la plus efficace à ces défis. Le multilatéralisme sert à la fois à guérir et à prévenir les problèmes du monde.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les exposés éclairants de M^{me} Robinson et de M. Brahimi, et je les remercie de leurs sages paroles et de leurs recommandations. À cet égard, je tiens à souligner les points suivants.

Premièrement, la prévention des conflits doit être au cœur des activités du Conseil de sécurité. Le Conseil doit utiliser tous les outils à sa disposition pour contribuer à la prévention, au relèvement après un conflit et aux efforts de pérennisation de la paix. Les soldats de la paix ont en permanence besoin de notre soutien et de nos ressources pour remplir leur mandat dans des situations de plus en plus complexes et en constante évolution. Nous devons favoriser un sentiment d'appropriation parmi les gouvernements et les autorités locales, en particulier au lendemain d'un conflit et durant la phase de reconstruction.

Deuxièmement, pour que le système multilatéral fonctionne de manière plus efficace, plus réactive et en synergie, il est indispensable de procéder à des réformes. Le Conseil de sécurité ne fait pas exception. Il est essentiel d'en renforcer la transparence, la démocratie, la représentativité et l'efficacité. La solidarité et l'unité en son sein doivent toujours être la priorité.

Nous devons également appuyer le rôle complémentaire que jouent les organisations régionales, telles que l'Union africaine, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales. Dans notre région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a affirmé sa centralité dans l'architecture de sécurité régionale, notamment en matière de prévention et de

règlement des conflits et de traitement des questions régionales et internationales.

Au niveau national, nous devons adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration en dialoguant avec la communauté locale, en encourageant la coopération public-privé et en aidant les plus vulnérables. L'approche multilatérale, qui implique une aide au renforcement des capacités nationales, est de la plus haute importance.

Troisièmement, je suis d'accord pour dire que le Conseil ne doit pas négliger les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales. La Charte des Nations Unies jette les bases intemporelles d'un ordre international qui sert les intérêts de la communauté internationale. Nos actions collectives et individuelles doivent respecter et défendre pleinement le droit international et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

À cet égard, j'aimerais demander aux Sages quelles sont, à leur avis, les mesures pratiques qui permettraient d'améliorer l'efficacité du Conseil afin qu'il puisse relever les nouveaux défis tout en préservant son unité et son inclusivité.

M. de Rivière (France) : Je saisis l'occasion de cette réunion pour rappeler que la France s'est jointe aux appels de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour condamner les événements survenus en Guinée le 5 septembre, demander le retour à l'ordre constitutionnel et appeler à la libération du Président Condé. Cette crise est emblématique de l'importance des organisations régionales, que le Conseil de sécurité doit prendre en compte dans l'accomplissement de son mandat.

Je remercie M^{me} Robinson et M. Brahimi pour leurs exposés. Je salue à travers eux l'action des Sages en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes parfaitement en phase avec eux. Le monde a besoin d'un multilatéralisme fort et d'un Conseil de sécurité efficace. C'est essentiel pour répondre aux défis de notre temps. Collectivement, nous devons réfléchir aux moyens d'agir plus efficacement.

En tant que membres du Conseil de sécurité, garant de la paix et de la sécurité internationales, nous devons utiliser pleinement les outils à notre disposition. Les mandats que nous assignons à l'ONU sont un instrument précieux. Je veux saluer ici l'action des représentants spéciaux du Secrétaire général et des 80 000 Casques bleus déployés dans des zones risquées : en République

centrafricaine, au Mali ou encore au Soudan du Sud, mais aussi en Afghanistan, où la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan joue aux côtés des agences humanitaires un rôle fondamental dans un contexte critique. Ce rôle doit se poursuivre.

Notre unité est une condition du succès de l'action de l'ONU. Cette unité, nous l'avons démontrée dans le cas de la Côte d'Ivoire en 2011, pays qui est aujourd'hui bien engagé dans la voie de la réconciliation. En Libye, la paix est à portée de main. Notre soutien à la tenue des élections parlementaires et présidentielle, le 24 décembre prochain, est essentiel à la stabilité et à la réconciliation. En Syrie, j'appelle le Conseil à mettre de côté ses différends pour parvenir à régler enfin le conflit, conformément à la résolution 2254 (2015).

La paix ne pourra se faire sans égalité réelle entre les femmes et les hommes, ni sans participation effective des femmes et des jeunes aux décisions. Les 10 milliards de dollars mobilisés lors du Forum Génération Égalité à Paris en juillet dernier doivent y contribuer.

Dans l'environnement actuel, il est essentiel préserver l'intégrité des normes de non-prolifération existantes. Au centre de celles-ci se trouve le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela implique une réponse ferme et unie face à la prolifération, notamment en ne ménageant pas nos efforts pour favoriser le retour mutuel des États-Unis et de l'Iran au respect de leurs engagements au titre de l'accord de Vienne de juillet 2015 (le Plan d'action global commun). Cela implique aussi d'œuvrer à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord. Ce sont là les conditions d'un monde sans armes nucléaires avec une sécurité non diminuée pour tous.

Utiliser au mieux les outils à notre disposition est une chose, mais nous devons aussi voir ensemble comment aller plus loin. La France est engagée en faveur de la réforme du Conseil de sécurité pour renforcer son autorité et sa représentativité tout en préservant son caractère décisionnel. Nous soutenons son élargissement dans les deux catégories de membres et une présence accrue de l'Afrique. Par ailleurs, nous appelons tous les États Membres, en particulier les membres permanents du Conseil, à rejoindre l'initiative que nous portons, avec le Mexique, pour la suspension volontaire et collective de l'usage du veto en cas d'atrocités de masse.

Nous pouvons aussi étoffer notre réponse. C'est le sens du projet que les pays du Sahel, la France et leurs partenaires portent avec la Coalition pour le Sahel.

Elle vise à répondre à l'ensemble des dimensions de la crise : la lutte contre le terrorisme, le renforcement des capacités militaires, le redéploiement des services de l'État et les efforts en matière d'aide humanitaire et de développement. L'Union européenne soutient pleinement ces efforts. L'ONU doit faire davantage.

Répondre aux crises, c'est aussi lutter contre l'impunité et s'assurer du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous appelons tous les États Membres à rejoindre l'Appel à l'action humanitaire que nous avons lancé avec l'Allemagne.

Enfin, l'outil le plus efficace pour traiter les crises, c'est la prévention. Prévenir, c'est identifier les crises de demain. C'est aussi circonscrire les menaces avant qu'elles ne dégénèrent. Nous avons par exemple apporté une réponse collective à la maladie à coronavirus (COVID-19) avec les résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021), mais il est urgent de les mettre en œuvre.

Nous savons également que les conséquences du réchauffement climatique sont sans précédent. Et si cet enjeu est mieux pris en compte dans nos résolutions, ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales doivent véritablement devenir à l'avenir un élément central de notre réponse aux crises.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Irlande.

Premièrement, je tiens à remercier les Sages d'être parmi nous aujourd'hui. Les exposés d'aujourd'hui de la Présidente Robinson et du Sage émérite Brahimi étaient aussi importants qu'alarmants. Je remercie également les anciens Présidents Johnson Sirleaf et Zedillo de leur présence parmi nous aujourd'hui. Le Conseil de sécurité a besoin de la sagesse, de la lucidité et du courage qui transparaissent dans leurs messages.

M^{me} Robinson et M. Brahimi ont appelé notre attention sur les défis profonds auxquels nous sommes confrontés, les défis que nous avons souvent du mal à reconnaître et ceux que nous n'avons souvent pas su relever. Dans leurs appels, ils reconnaissent une réalité commune à laquelle nous ne saurions nous soustraire : les défis auxquels nous sommes confrontés sont trop importants et trop mondiaux pour qu'un pays puisse les relever à lui seul, qu'il s'agisse d'une petite île comme la mienne ou d'une superpuissance mondiale comme il y en a plusieurs à cette table. C'est pourquoi nous sommes tous assis ensemble autour de ce fer à cheval

symbolique, nous regardant les uns les autres, parlant de travailler ensemble, sans toujours y parvenir.

Encore et encore, nous ne défendons qu'en paroles l'impératif d'unité de vues, la nécessité pour le Conseil de sécurité d'écouter d'autres voix, celles des organisations régionales et d'acteurs influents et expérimentés, tels que les Sages. Leurs messages d'aujourd'hui mettent en évidence un fait indéniable, à savoir que nous sommes liés par notre inaction, mais aussi par la responsabilité que nous portons face aux conséquences de cette inaction.

La réalité incontournable est que le multilatéralisme doit être au cœur des efforts que nous menons pour relever les défis mondiaux, notamment les menaces pour la paix et la sécurité internationales. Telle était la vision ambitieuse des rédacteurs de la Charte en 1945, qui pensaient, avec un optimisme presque débridé, que leur détermination à travailler ensemble pourrait sauver les générations futures du fléau de la guerre. C'est en fait la responsabilité capitale qui pèse chaque jour sur les épaules du Conseil, et c'est l'appel retentissant que nous avons entendu ce matin de la part des Sages.

Pour un petit pays comme l'Irlande, le multilatéralisme est dans notre ADN. Nous sommes une île mondiale, profondément connectée dans tout ce que nous faisons. Le multilatéralisme est au cœur de notre approche de la paix et de la sécurité internationales. Il s'exprime dans notre attachement aux Casques bleus des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il s'exprime dans notre engagement à promouvoir le désarmement dans la politique étrangère de l'Irlande, et il se fonde sur notre expérience vécue des conflits, une expérience qui continue de nous apprendre que, pour être durables, les processus de paix doivent être inclusifs et faire en sorte que les voix des plus vulnérables, souvent des femmes et d'autres groupes marginalisés, ne soient pas seulement entendues, mais également écoutées. Notre attachement au multilatéralisme va de pair avec notre courage de le défendre.

Les menaces pesant sur la paix et la sécurité ont changé depuis 1945. Aujourd'hui, les changements climatiques sont le défi majeur de notre génération. Ses conséquences sont mondiales, et notre sécurité collective est en danger. Nous avons entendu des témoignages de première main au Conseil sur la façon dont les effets négatifs des changements climatiques aggravent d'autres facteurs de conflit tels que la pauvreté et l'inégalité pour compromettre la stabilité dans des régions telles que

le Sahel et la Corne de l'Afrique. Si nous n'affrontons pas la réalité, les effets déstabilisants des changements climatiques finiront par se faire sentir dans tous les pays.

Nous mettons à profit notre présidence ce mois-ci pour réfléchir aux mesures concrètes que le Conseil peut prendre pour contrer les risques liés à la sécurité climatique. Nous devons mettre en place les systèmes nécessaires pour permettre au Conseil de tenir compte des effets néfastes des changements climatiques dans l'exécution de son mandat.

Comme beaucoup de personnes autour de cette table et dans le monde, je suis inspirée par l'action et la sagesse des Sages. Pour moi, en tant qu'Irlandaise, les mots de l'ancienne Présidente de l'Irlande, Mary Robinson, ont une résonance particulière. De nombreux orateurs ont parlé aujourd'hui de la crise en Afghanistan. La situation tragique des femmes et des filles en Afghanistan étant au premier plan de mes préoccupations ces dernières semaines, je me souviens d'une phrase qu'a dite un jour l'ancienne Présidente Robinson :

« Dans une société où les droits et le potentiel des femmes sont limités, aucun homme ne peut être véritablement libre. Il aura peut-être le pouvoir, mais il n'aura pas la liberté ».

Le Conseil poursuivra son examen urgent de la situation en Afghanistan lors du débat qui se tiendra jeudi et lors de la négociation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Ce faisant, j'invite le Conseil à faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes courageuses d'Afghanistan. La nouvelle Administration de Kaboul sera principalement jugée à la façon dont elle traite ses femmes et ses filles.

L'Afghanistan n'est qu'une des nombreuses crises avec lesquelles le Conseil est aux prises. De l'Éthiopie au Yémen, en passant par Haïti et la Syrie, nous devons travailler ensemble pour trouver des réponses collectives à des situations de plus en plus complexes et difficiles. La promotion du respect des droits de l'homme, notamment la protection de l'espace réservé à la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, doit être au cœur de notre engagement envers ces pays et d'autres pays en crise.

Au Conseil de sécurité, c'est une dure leçon nous avons apprise, à savoir que nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'être divisés sur des questions qui nécessitent une action urgente. Lorsque nous sommes divisés, les personnes vulnérables dans

des contextes fragiles en subissent les conséquences. Les appels en faveur d'un Conseil uni peuvent sembler idéalistes, mais ce n'est pas un simple idéal. C'est une réalité pour des millions de personnes vulnérables dans le monde. Ces personnes, dont beaucoup sont confrontées à la guerre, à la famine ou aux violences sexuelles en temps de conflit, comptent sur nous, ici, dans cette salle, pour que nous nous rassemblions et agissions. Telle est notre responsabilité, individuelle et collective. C'était la promesse de la Charte en 1945. C'est toujours la promesse de la Charte en 2021. Nous savons que les Sages travaillent sans relâche pour faire en sorte que cette promesse soit honorée, et nous nous appuyons sur les encouragements qu'ils nous ont adressés aujourd'hui pour renforcer nos efforts autour de cette table.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à M^{me} Robinson, qui va répondre aux questions posées et aux observations formulées.

M^{me} Robinson (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier tous les membres du Conseil de sécurité de la façon très chaleureuse dont ils ont accueilli la contribution que Lakhdar Brahimi et moi-même avons apportée, dont ils ont salué la participation d'Ellen Johnson-Sirleaf et d'Ernesto Zedillo à la présente séance et dont ils se sont félicités de l'action menée par les Sages. Nous leur en sommes profondément reconnaissants, car nous sommes très passionnés par notre travail ; nous y sommes très attachés et c'est un privilège pour nous de pouvoir présenter un exposé au Conseil.

Il n'y a pas très longtemps, les membres ont entendu une déclaration de M. Ban Ki-moon, qui est maintenant l'un de mes adjoints, mais qui, évidemment, a également été mon patron pendant au moins trois mandats, et nous espérons poursuivre cette relation. Nous pensons qu'il s'agit en fait d'une occasion de discuter et de revenir aux principes fondamentaux du Conseil de sécurité, ainsi que de les rappeler aux membres et de faire en sorte qu'ils se les rappellent les uns aux autres, parce que, en écoutant les déclarations, j'ai été assez frappée d'entendre de nombreux membres réaffirmer avec force l'importance d'un système multilatéral cohérent et intégré et rappeler que nous en avons besoin dans le monde.

À bien des égards, j'ai eu l'impression que le fait d'avoir des conversations ou des dialogues de ce type avec les Sages de temps en temps donne peut-être aux membres l'occasion de se comporter au mieux en tant que Conseil de sécurité. En effet, j'ai l'impression qu'ils

se comportent au mieux aujourd'hui, et c'est une bonne chose, car cela montre qu'ils sont sans doute capables de se trouver davantage de points communs qu'ils ne le font parfois au quotidien lorsqu'ils s'attaquent aux racines d'un problème et qu'ils peuvent penser qu'il est plus clivant.

Les membres ont posé un certain nombre de questions très pertinentes et très bonnes. Je vais donner des réponses courtes, probablement pas très adéquates, à ce stade ; mais, heureusement, grâce à l'Irlande qui a généreusement organisé un déjeuner pour nous, avec mes quatre collègues, après la séance, vous pourrez, Madame la Présidente, entendre Ellen Johnson-Sirleaf et Ernesto Zedillo en particulier, et obtenir davantage de réponses de M. Brahimi et de moi-même, et il y aura peut-être même d'autres questions.

Je voudrais répondre à certaines d'entre elles qui, selon moi, étaient tout à fait pertinentes.

Je voudrais tout d'abord aborder les premières questions posées par la représentante du Royaume-Uni et par le représentant de l'Estonie sur le Tigré, plus particulièrement sur la nomination de l'ancien Président Obasanjo comme Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique. Nous nous réjouissons clairement de cette nomination ; nous craignons qu'elle ne soit pas aussi bien accueillie du côté du Tigré, mais nous espérons que tout ira bien. Les membres se souviendront toutefois que, dans notre intervention de ce matin, nous avons également suggéré, et nous l'avons fait délibérément, une éventuelle visite du Conseil de sécurité, car si les membres se rendent sur place, ils iront à Addis-Abeba, et cela donnerait au Conseil de sécurité l'occasion d'établir un lien avec l'Union africaine sur cette question de manière très visible.

Je suis consciente que lorsque j'exerçais mon mandat sur les Grands Lacs, le Conseil de sécurité avait effectué un certain nombre de visites au Sahel et au lac Tchad ainsi que dans des pays comme la République démocratique du Congo, et qu'il n'a pas pu le faire récemment en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19). Mais il serait peut-être bon que le Conseil puisse envisager une visite le plus tôt possible, pour nouer un dialogue et un lien étroits avec l'Union africaine et ses efforts concernant le Tigré.

J'ai été très touchée par le fait que le représentant du Kenya a parlé du mandat que nous a confié Nelson Mandela. Ces mots résonnent dans ma tête en permanence. Comme d'autres orateurs, il a fait

référence à un certain nombre de questions et a parlé des inégalités liées à la COVID-19. L'une des inégalités sur lesquelles les Sages se focalisent particulièrement en ce moment est celle qui concerne l'accès aux vaccins et qui, dans le contexte actuel, est assez choquante. Deux des Sages – qui n'ont pas pris la parole ce matin, mais seront des nôtres au déjeuner – s'impliquent profondément dans cette question. La Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a coprésidé le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, dont le Président Ernesto Zedillo était membre. Les recommandations du Groupe me semblent très bien pensées, notamment parce qu'il n'a jamais considéré la COVID-19 uniquement comme un problème de santé. C'est évidemment un problème de santé, mais c'est aussi beaucoup plus : il s'agit aussi d'un problème économique, politique et social. C'est pourquoi nous exhortons l'Assemblée générale, de manière holistique, à adopter une déclaration sur la COVID-19, car l'Organisation mondiale de la Santé n'est pas la seule instance à devoir s'atteler à la riposte à cette pandémie. Cela va bien au-delà. Il incombe aux chefs d'État et de gouvernement d'assumer leurs responsabilités à cet égard. Espérons que ce sera le cas sous peu, pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la référence aux droits de l'homme internationaux, à la démocratie et à l'égalité des sexes, je voulais rappeler la visite effectuée en Afghanistan en mars 2002, car je voulais souligner que les droits de l'homme ne sont pas des droits de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud. Ce sont des droits humains fondamentaux, et tous les États, tous ceux qui sont représentés ici, l'ont reconnu. Non seulement les États Membres de l'ONU, dans divers instruments, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec les objectifs de développement durable, font en permanence référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais tous les pays acceptent la Déclaration universelle. La plupart acceptent également plusieurs des pactes ou conventions relatifs aux droits de l'homme, qui, collectivement, donnent la mesure de leur importance.

Cela étant, les droits humains sont ancrés dans la culture des pays, et c'est le message important que les femmes d'Afghanistan nous ont transmis. Il s'agit de leur charte, et non d'une charte émanant de l'extérieur – leur charte. Elles ont loué Allah en inaugurant cette charte, ce qui signifie qu'elle était conforme à leur culture. De nombreux progrès ont été accomplis dans la Constitution, les lois et les politiques du pays, qui ont aidé les femmes et les filles et contribué à la

participation des femmes et des filles en Afghanistan. J'en appelle au Conseil de sécurité et, comme je l'ai dit, aux pays qui traiteront très activement avec les Taliban dans les prochains mois, parce que, comme l'a rappelé le Représentant de la France, nous venons de célébrer la tenue du Forum Génération Égalité. Que penseraient les femmes et les filles du monde entier si nous permettions que les droits que les femmes elles-mêmes ont obtenus soient complètement abolis par une prise de pouvoir militaire – par un coup d'État, en définitive – des Taliban? Ce serait extrêmement choquant. Il est donc extrêmement important que nous ne l'oublions pas.

Je suis également très heureuse qu'un nombre notable de membres du Conseil ait évoqué les changements climatiques. Je sais que nous sommes de plus en plus confrontés à cette question et que l'Irlande coprésidé un groupe informel sur le climat et la sécurité. Lorsque j'ai su que j'allais avoir l'occasion de venir m'entretenir brièvement avec le Conseil aujourd'hui, j'ai demandé à un certain nombre de climatologues de premier plan comment ils diraient au Conseil de sécurité de considérer les changements climatiques comme une question de sécurité. Voici ce qu'ils ont répondu :

« Comment pourrait-il ne pas considérer que c'est le cas? Les changements climatiques sont un multiplicateur de menace : quel que soit le problème, les changements climatiques aggravent considérablement la situation. Il s'agit d'une menace existentielle. Comment ne pas y voir une question de sécurité? »

Voilà précisément la réponse que j'ai obtenue des climatologues.

Je demande donc instamment au Conseil de considérer les changements climatiques comme une question de sécurité, et j'invite les membres, s'ils parviennent à s'entendre sur un projet de résolution, à faire en sorte qu'il s'agisse d'une résolution robuste, car une résolution faible ne serait d'aucune utilité. Étant donné qu'une résolution robuste est nécessaire, il faudra peut-être un certain temps pour que le Conseil réfléchisse soigneusement aux implications et à la menace que les changements climatiques représentent pour le monde entier. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat l'a confirmé, en termes très clairs, dans son récent rapport comme dans son rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, aussi les membres du Conseil peuvent-ils assurément en tenir compte.

Je me félicite que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la question nucléaire aient été évoqués. Comme je l'ai dit dans mon exposé, je note avec satisfaction que l'Irlande compte soulever la question nucléaire au sens large dans le courant du mois.

Peut-être puis-je terminer en reconnaissant que les séances comme celle d'aujourd'hui, qui donnent au Conseil de sécurité l'occasion de prendre un peu de recul par rapport à son programme de travail très exigeant et de faire le point – d'autant qu'il est amené à traiter de questions très difficiles et que ses membres ont des positions nationales différentes –, sont utiles à la mobilisation collective des membres. Les membres ne sont pas des États individuels lorsqu'ils se réunissent au Conseil de sécurité : ils sont membres du Conseil de sécurité – 10 membres élus et cinq membres permanents –, et ils doivent saisir cette occasion collective de travailler ensemble. Le monde a besoin qu'ils collaborent de la meilleure manière possible, malgré toutes les déficiences qui ont été mentionnées, y compris la composition du Conseil, qui n'est pas représentatif du monde réel mais en a la responsabilité, une responsabilité qu'il se doit d'assumer.

Je voudrais donc terminer en disant simplement que les Sages sont bien sûr favorables à la limitation du droit de veto en cas d'atrocités criminelles, comme plusieurs pays – la France et le Mexique, entre autres – le préconisent. Nous souhaiterions également voir d'autres réformes. Ban Ki-moon a déjà évoqué devant le Conseil de sécurité les voies envisageables pour améliorer sa manière de fonctionner, même s'agissant des déclarations à la presse. Elles ne devraient pas nécessiter l'unanimité, même si c'est ainsi que le Conseil a eu tendance à travailler jusqu'ici.

Je conclurai en remerciant à nouveau l'Irlande d'avoir invité quatre Sages à siéger dans cette salle, dont deux à prendre la parole, et d'avoir organisé un déjeuner qui permettra de poursuivre la discussion autour des domaines importants dont la Charte des Nations confie la responsabilité au Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente Robinson de ses éclaircissements, et je remercie tous les autres Sages ici présents : M. Lakhdar Brahimi, ainsi que les Présidents Zedillo et Johnson-Sirleaf.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

La séance est levée à 12 h 15.